

## Projet de fin d'étude

# Pareurs bovins en Mayenne : des risques ignorés



**Guillaume BACONNET, Infirmier DE au Service Santé Sécurité au Travail,  
MSA Mayenne Orne Sarthe**

---

---

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué, chacune à leur façon, à la réalisation de ce projet de fin d'étude, plus particulièrement :

La caisse Mayenne-Orne-Sarthe de m'avoir permis d'effectuer cette formation ;

Tous les membres de l'INMA pour leur aide et leur professionnalisme ;

Mon médecin cheffe, Dr Virginie Gausseres, pour sa disponibilité, ses conseils avisés et son tutorat ;

Nos deux tutrices et formatrices, Mme Sylvie Auberthier et Mme Catherine Higounenc, sources d'enseignement et de partages d'expériences ;

Aux équipes des entreprises de la filière de pédicure bovin, pour leur confiance et leur partage ;

Jessie Aldana, toxicologue, pour ses cours et son appui précieux ;

Delphine Chaumont, ma collègue infirmière de santé au travail, pour ses critiques attentionnées et sa disponibilité ;

Mes collègues de promotion 2020/2021, et plus particulièrement à Domingos, pour leur bienveillance ;

Mes collègues infirmières de la MOS, pour leur participation au questionnaire et leur soutien ;

Toute l'équipe SST de la MSA MOS ;

Mon épouse et mes trois enfants pour leur compréhension, leur patience et leur encouragement.

---

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	- 1 -
Chapitre 1 L'environnement professionnel : La caisse Mayenne Orne Sarthe, entité de la MSA .....	- 2 -
1.1 Présentation de la MSA et plus spécifiquement de la caisse Mayenne Orne Sarthe .....	- 2 -
1.1.1 Histoire et présentation de la MSA .....	- 2 -
1.1.2 La caisse Mayenne Orne Sarthe, sa géographie et son organisation .....	- 4 -
1.1.3 Aperçu et évolution de la population agricole de la MOS.....	- 5 -
1.2 Composition du service Santé Sécurité au Travail .....	- 6 -
1.2.1 Historique .....	- 6 -
1.2.2 Les missions du service SST .....	- 6 -
1.2.3 Ressources humaines : les différents acteurs .....	- 7 -
1.3 Articulation entre les différents acteurs .....	- 8 -
1.3.1 Actions mises en place .....	- 8 -
Chapitre 2 Secteur d'activité : le parage en Mayenne .....	- 9 -
2.1 Le Parage, un métier méconnu .....	- 10 -
2.2 Observation du travail .....	- 11 -
2.3 DUERP .....	- 17 -
2.4 Les risques professionnels.....	- 18 -
2.5 Les conséquences sur la santé.....	- 20 -
2.6 Les hypothèses .....	- 21 -
Chapitre 3 Les indicateurs .....	- 22 -
3.1 Indicateurs sanitaires .....	- 22 -
3.1.1 Pyramide des âges.....	- 22 -
3.1.2 Ancienneté .....	- 22 -
3.1.3 Démissions.....	- 22 -
3.1.4 Accidents de travail et Maladies Professionnelles selon DMST .....	- 23 -
3.1.5 Sièges des lésions .....	- 24 -
3.1.6 Nature des lésions .....	- 25 -
3.2 Enquête SUMER 2017.....	- 25 -
3.3 Analyse des indicateurs .....	- 26 -
Chapitre 4 Apports théoriques .....	- 27 -
4.1 Généralités .....	- 27 -
4.2 Le risque TMS .....	- 27 -

---

4.3 Le risque chimique .....	- 29 -
Chapitre 5 La consultation infirmière Visite d'Information et de Prévention.....	- 34 -
5.1 Règlementations infirmiers .....	- 34 -
5.2 Rôle infirmier .....	- 34 -
5.3 Démarche clinique infirmière.....	- 35 -
5.4 Organisation pratique et mise en œuvre des VIP .....	- 35 -
5.5 Questionnaire .....	- 35 -
5.6 Trame de la VIP.....	- 36 -
5.7 Jugement clinique en lien avec la situation.....	- 39 -
5.8 Evolution de la problématique collective.....	- 39 -
Chapitre 6 Action de promotion de la santé au travail .....	- 41 -
6.1 Généralités .....	- 41 -
6.2 Promotion de la santé au sein de la filière des pareurs bovins.....	- 44 -
6.2.1 Analyse .....	- 44 -
6.2.2 Identification des acteurs.....	- 44 -
6.2.3 Priorité d'actions et objectifs .....	- 45 -
6.2.4 Préconisations techniques, organisationnelles et humaines .....	- 47 -
6.3 Mise en œuvre de l'action.....	- 49 -
6.3.2 Evaluation.....	- 51 -
6.4 Valeurs ajoutées de l'Infirmier en santé au travail .....	- 51 -
CONCLUSION .....	- 52 -
GLOSSAIRE .....	- 53 -
BIBLIOGRAPHIE.....	- 55 -
ANNEXE 1 MISSIONS SST .....	- 57 -
ANNEXE 2 LES OUTILS DU PAREURS.....	- 58 -
ANNEXE 3 VLE.....	- 60 -
ANNEXE 4 DUERP .....	- 61 -
ANNEXE 5 NOSTA1 .....	- 62 -
ANNEXE 6 NOSTA 2 .....	- 63 -
ANNEXE 7 COLIBRISK.....	- 64 -
ANNEXE 8 QUESTIONNAIRE @TOUT PREV.....	- 65 -
ANNEXE 9 LIRE UNE FDS.....	- 68 -
ANNEXE 10 QUELQUES PHOTOS .....	- 69 -

## INTRODUCTION

L'évolution actuelle de nos sociétés contemporaines favorise-t-elle la santé au travail ? La modernisation de nos moyens de production et l'efficacité demandée concourent-elles à produire mieux, à produire plus ou à produire juste ? Dans tous les cas, le salarié se présente comme l'outil central et la ressource primaire d'une agriculture qui doit faire face à des mutations continues. Une nouvelle loi réformant la santé du travail en France se construit d'ailleurs pour 2021, selon le rapport de la députée Mme Parmentier-Lecocq (2018).

Si certains métiers ou activités professionnelles évoluent, cela semble d'abord répondre aux besoins de cette production agricole. En effet, au vu d'une croissance régulière de la taille des exploitations parsemée d'une robotisation réelle, on remarque que **les pareurs bovins en Mayenne** occupent désormais une place de poids. Cette position a émergé grâce à une référence de qualité, liée à une formation spécifique, mais aussi une référence de volonté. Ce goût du métier, cette passion, favorisent grandement cette efficacité, cette productivité demandée.

La Mutualité Sociale Agricole a une histoire, et nous verrons dans cette **première partie** les points essentiels actuels mais aussi les bases historiques et culturelles qui ont brodé son évolution. Spécifique de par son guichet unique, mutualiste, on peut se demander comment peut-elle évoluer afin de satisfaire les besoins de la population agricole et l'efficacité demandée par la volonté politique. En aval, les particularités du service de santé au travail de la caisse Mayenne Orne Sarthe seront abordées.

Dans la **deuxième partie**, nous nous intéresserons à cette activité regroupant 350 professionnels en France en 2020 et qui se définit par un rôle préventif, curatif et indispensable aux besoins des exploitations. Nous verrons donc une présentation concrète de ce métier en Mayenne, appuyée par une observation du travail. Les compétences de l'infirmier, en collaboration avec son médecin du travail et l'équipe pluridisciplinaire, nous permettront alors de mettre en évidence les risques professionnels.

La **poursuite de cette réflexion**, nous conduira au lien indissociable de notre métier infirmier et de notre rôle, c'est-à-dire le salarié, son travail et sa santé. Effectivement, **en quoi le travail de pédicure bovin a une incidence sur la santé des salariés ?** Au sein de la filière choisie, il s'agira de la prévention des **troubles musculo-squelettiques** et du **risque chimique**.

Ainsi, nous verrons dans la **troisième partie** un ensemble d'indicateurs liés à cette activité, dans le département de la Mayenne. Les chiffres et les données de différentes entreprises nous fourniront des bases afin d'approfondir notre problématique. Celle-ci sera contextualisée grâce aux **apports théoriques** qui émergeront lors de cette **quatrième partie**.

Enfin, dans la **cinquième partie**, un dernier élément de compréhension s'additionnera sur ces bases déjà solides. Un élément où la contribution de l'infirmier étudiant en santé au travail que je suis sera décisive, c'est-à-dire les consultations infirmières. Organisées, détaillées, adaptées, ajustées, elles devront se montrer à la hauteur de l'enjeu principal, **l'action de promotion de la santé au travail**.

## Chapitre 1 L'environnement professionnel : La caisse Mayenne Orne Sarthe, entité de la MSA

L'arrivée dans un service pluridisciplinaire s'effectue en amont par une connaissance générale de l'**histoire** de l'entreprise et une volonté indéniable de s'intégrer. Les infirmiers, de par leur formation initiale mais aussi de par leurs expériences et capacités d'adaptation, constituent des éléments individuels **participatifs** et **prépondérants**. Il s'agira de savoir se repérer et se situer dans une caisse spécifique, autonome, se caractérisant par un mode de fonctionnement ancré, complexe, hiérarchisé mais aussi flexible.

### 1.1 Présentation de la MSA et plus spécifiquement de la caisse Mayenne Orne Sarthe

#### 1.1.1 Histoire et présentation de la MSA

Comment présenter un organisme de protection sociale à guichet unique, en France, sans expliquer l'origine de notre MSA et donc de l'aspect profondément structurel et historiquement national.

S'il existe un précurseur en médecine du travail, ce ne peut être que Louis René Villermé (Fig.1), auteur courageux d'un rapport datant de 1840 s'intitulant «Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie»<sup>1</sup>. Ce rapport sera à la source de la loi sur le travail des enfants qui limite l'âge d'admission dans les entreprises à huit ans<sup>2</sup>.



Figure 1 : Louis René Villermé

En 1850, la France connaît la révolution industrielle<sup>3</sup>. Dans ce contexte du milieu de 19<sup>e</sup> siècle, des agriculteurs français se regroupent autour de Mutuelles pour assurer la protection de leurs biens contre l'incendie et la mortalité du bétail.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, qui débutera par « la belle époque », une ère d'innovation et d'insouciance, l'action syndicale croît tout comme la prédominance de l'Etat, ce qui aura pour conséquence les prémices de la protection sociale en France : la loi du 30 avril 1930 (consécutive à la loi du 5 avril 1928 sous la direction du 5<sup>e</sup> cabinet Poincaré, André Fallières, ministre du travail) met en place l'Assurance Maladie Maternité Décès Vieillesse des salariés agricoles, sous la gouvernance du deuxième gouvernement Tardieu avec Pierre Laval en tant que ministre du Travail. Puis, en 1940, la MSA est confirmée officiellement en tant qu'organisme professionnel dont la mission consiste en la gestion des risques sociaux des assurés agricoles. La politique sociale agricole relève alors du Ministère de l'Agriculture.

Pour autant, la fin de la seconde guerre mondiale marquera une ère de changement et de renouveau en lien avec un constat global de la nation. Ce constat est sans appel, le pays doit se reconstruire, tout est à faire. Alors aux commandes, le GPRF (Gouvernement Provisoire de la République

---

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/louis René Villermé](https://fr.wikipedia.org/louis_René_Villermé)

<sup>2</sup> Loi du 22 mars 1841

<sup>3</sup> [https://etudiant.lefigaro.fr/L'industrialisation et l'accélération des transformations économiques et sociales en France 1848-1871](https://etudiant.lefigaro.fr/L'industrialisation_et_l'accélération_des_transformations_économiques_et_sociales_en_France_1848-1871)

Française) participe aux ordonnances de 45<sup>4</sup> qui créent le Régime Général de la Sécurité Sociale, reconnaissant le caractère d'origine professionnelle de la Mutualité Sociale Agricole. Les décennies suivantes marquent un développement constant de la condition de vie des ressortissants du régime agricole. La loi du 10 juillet 1952 institue un régime d'Allocations Vieillesse pour les exploitants agricoles, toutefois un vrai régime des retraites ne sera opérationnel qu'en 1955. Enfin, la loi du 25 janvier 1961 réalise l'AMEXA (l'Assurance Maladie des Exploitants Agricoles). Concernant les salariés agricoles, la loi du 25 octobre 1972 institue un régime obligatoire de prévention et de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, en adéquation avec les salariés des industries et du commerce.

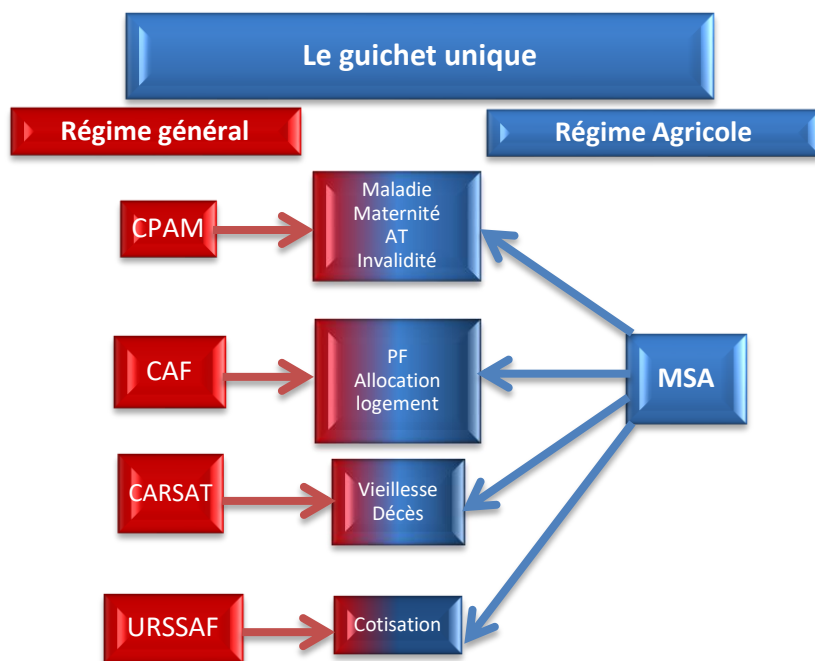


Figure 2 : Le guichet unique de la MSA

De nos jours, la MSA se présente comme le **deuxième régime** de protection sociale après le régime général. Elle compte 5.6 millions de bénéficiaires, assurant la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droits : exploitants, salariés et employeurs de main d'œuvre. Sur la base d'un **Guichet unique** (Fig.2), elle gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale : maladie, famille, vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles, tout comme le recouvrement des cotisations.

Justifiant sa mission publique, la MSA, qui compte 16 000 salariés équivalent temps plein répartis sur tout le territoire<sup>5</sup>, additionne d'autres responsabilités comme la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels.

Pour conclure, les actions sanitaires et sociales sont présentes, complètes et diversifiées. Concrètement, **lors d'un seul rendez-vous**, l'adhérent a l'occasion d'obtenir des réponses dans tous ces domaines, gage de simplicité et d'efficacité pour tous les acteurs.

D'un point de vue organisationnel, on perçoit une entité de tête, la **CCMSA** (Caisse Centrale de Mutualité Agricole) qui contribue à la mise en œuvre de la politique sociale agricole et qui représente la MSA au niveau des instances nationales, ainsi que les 35 caisses. L'objectif de proximité étant une valeur majeure de la MSA, les agences locales complètent ce dispositif.

Créée le 10 février 1994, la CCMSA, entité nationale, doit veiller au respect de la Convention des Objectifs de Gestion (COG) qu'elle signe avec l'Etat tous les 5 ans.

<sup>4</sup> <http://www.histoiresecump.fr>

<sup>5</sup> [https://mayenne-orne-sarthe.msa.fr/lfy/documents/carte d'identité de la MSA](https://mayenne-orne-sarthe.msa.fr/lfy/documents/carte%20d%27identit%C3%A9%20de%20la%20MSA), 28 octobre 2018



Un dispositif pyramidal, complet, de proximité et évolutif, donc, mais surtout un dispositif représentatif. L'esprit du **mutualisme** trouve tout son sens lors d'élections, les premières datant de 1949, de délégués cantonaux élus par eux et parmi eux. Ces adhérents du régime agricole sont alors répartis en trois collèges électoraux, que nous verrons plus en détails concernant la MSA Mayenne Orne Sarthe dans la partie qui suit. Chaque adhérent vote dans son collège respectif afin d'élire des représentants au niveau cantonal qui éliront eux-mêmes les administrateurs de la caisse. Ainsi, depuis plus de 80 ans, la MSA s'efforce de poursuivre son travail spécifique et de qualité qui s'appuie sur des valeurs telles que la **solidarité**, la **responsabilité** et la **démocratie**.

### 1.1.2 La caisse Mayenne Orne Sarthe, sa géographie et son organisation

Si on peut aisément définir l'origine de la caisse MSA Mayenne Orne Sarthe en 2011 (la Mayenne rejoint alors l'Orne et la Sarthe, déjà réunit depuis 1995), il semble plus difficile de comprendre un fonctionnement disparate regroupant trois départements venant de deux régions différentes : les Pays de la Loire et la Normandie. Situé sur la partie orientale du Massif armoricain, le département de la Mayenne semble contrasté entre un relief plat au Sud et beaucoup plus accidenté au Nord, à la croisée de l'Orne et la Sarthe.

- **2005**, début d'une mutualisation des activités de la MSA,
- **7 août 2015**, loi NOTRe<sup>6</sup>, ayant pour objet une nouvelle organisation territoriale de la République et visant à renforcer les compétences des régions et des établissements publics de coopération intercommunale, prévoit la mise en œuvre de mutualisation de proximité entre les Caisses de MSA d'une même région administrative,
- **2016**, mutualisation de certaines activités avec les départements du Maine et Loire et de la Loire Atlantique/Vendée (de juin 2016 à octobre 2019).

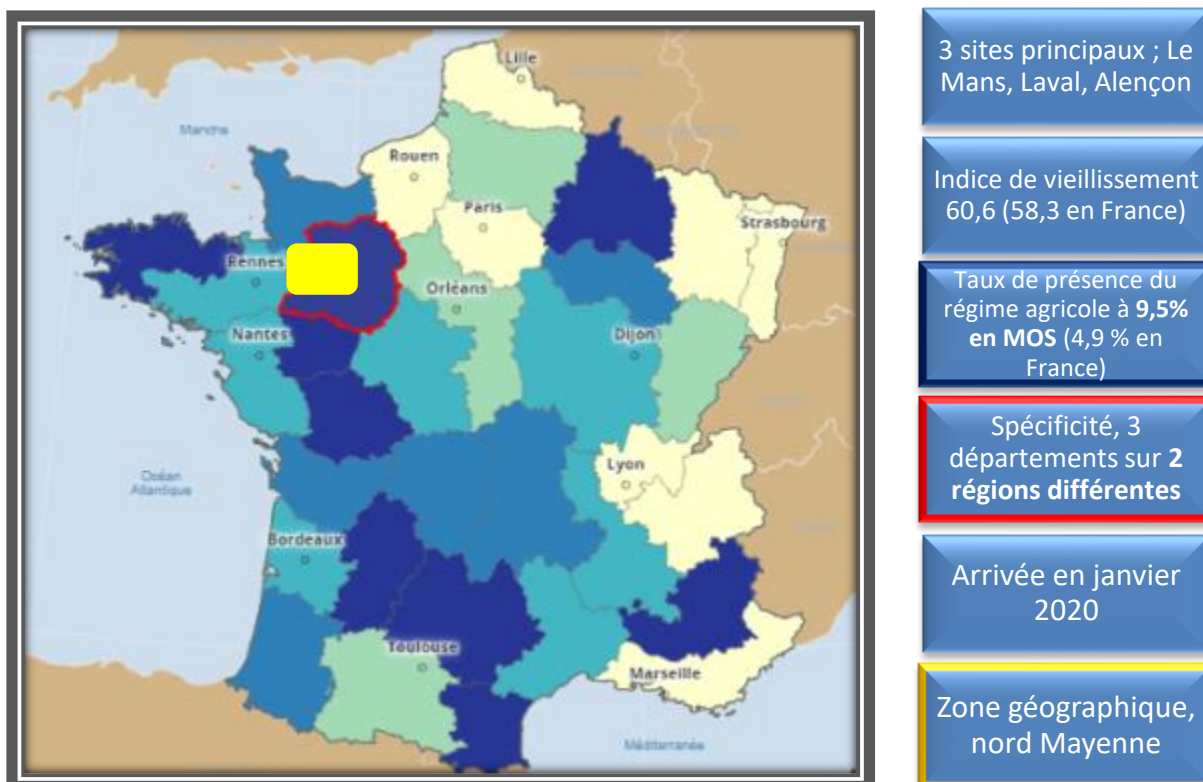


Figure 3 La caisse Mayenne Orne Sarthe

<sup>6</sup> <https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République>

La ville du **Mans** se présente comme le point central de la MOS puisque les services de direction, l'agence comptable, les flux entrants et la retraite y sont postés. Si le service des cotisations des Non-salariés Agricole et relations employeurs sont basés à **Laval**, le service de recouvrement – contentieux se partage lui entre Laval et Le Mans. A **Alençon**, on remarque une responsabilité des services de prestation santé et de communication. En outre, les services des moyens généraux, informatique, contrôle externe, proximité, relation client, le contrôle médical et dentaire mais aussi le service de santé sécurité au travail, sont eux partagés et transverses.

Enfin, à l'issue du processus électoral de janvier 2020, 616 délégués (titulaires et suppléants) ont été élus par près de 24 000 adhérents sur le territoire de la Mayenne, de l'Orne et de la Sarthe (taux de participation 26.17%). Les 438 délégués MSA titulaires ont ainsi été appelés à voter pour désigner les 30 membres du Conseil d'administration de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe issus des trois collèges représentants les trois grandes populations d'assurés du régime agricole : **exploitants agricoles, salariés agricoles et employeurs de main-d'œuvre.**

### 1.1.3 Aperçu et évolution de la population agricole de la MOS

D'un point de vue général, on remarque que **la population totale du territoire Mayenne-Orne-Sarthe** atteint **1 160 350** individus en 2016. De plus, l'indice de vieillissement (individus de plus de 60 ans) atteint 60,6 comparé au 58,3 en France. Les faits sont là, nous avons une population globale dans ce territoire qui stagne et qui évolue moins vite par rapport au reste de la France, surtout depuis le début des années 2000. D'autre part, on note en MOS :

- une augmentation de la taille des exploitations avec un développement des exploitations sociétaires (GAEC, EARL, autres sociétés),
- une stagnation du nombre des salariés agricoles avec une majorité des salariés qui sont non permanents (saisonniers),
- une baisse du nombre des non-salariés agricoles.

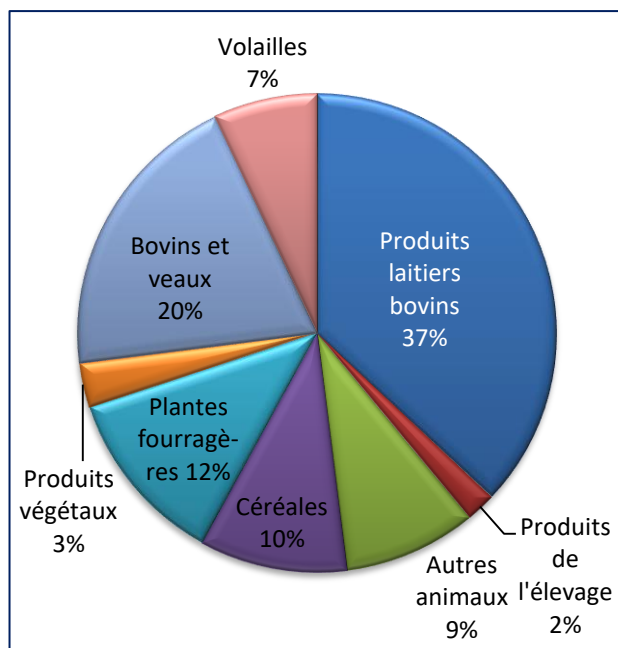


Figure 4 : Production agricole Mayenne 2018 en valeur (Source Agreste février 2020, compte de l'agriculture)

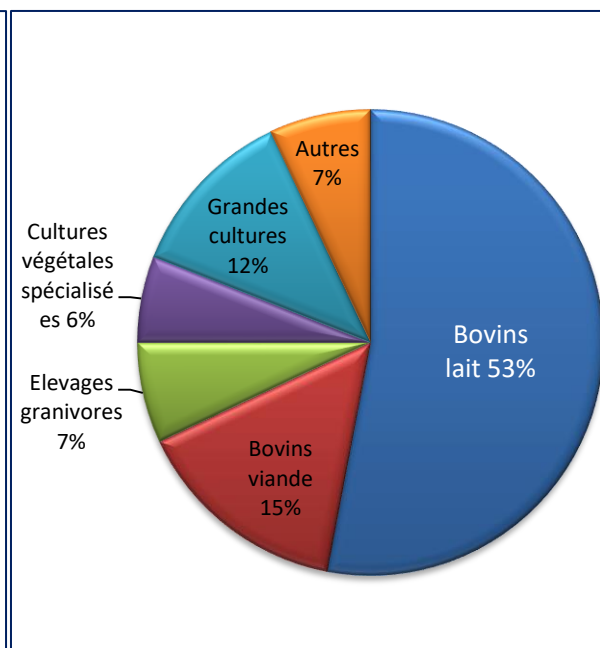


Figure 5 : Répartition du temps de travail par atelier de production en Mayenne 2020 (Source Agreste février 2020)

La Mayenne comporte une spécialisation infra départementale : **production laitière** importante au Nord-Ouest, production porcine à l'Ouest et vaches allaitantes à l'Est. Elle bénéficie d'une d'activité équine et hippique réputée, localisée sur le Sud Mayenne. Le territoire départemental se compose essentiellement de l'agriculture, la **surface agricole utilisée (SAU) représente 77% des surfaces**<sup>7</sup>. Selon les chiffres de la chambre d'agriculture, il y a en Mayenne, en août 2020, 57 0960 bovins (-2,99 % sur un an) pour 4 479 détenteurs (-3,62% sur un an)<sup>8</sup>. La filière bovine représente donc une place majeure dans le tissu agricole mayennais, notamment en ce qui concerne les exploitations de vaches laitières (172 571 vaches) pour une **production de lait** d'environ 12 millions d'hectolitres annuelle, c'est-à-dire **environ 5% de la production annuelle française** (à la 4<sup>e</sup> place au niveau des départements). Les enjeux économiques sont donc importants puisque la filière bovine se place à la base d'une société d'emplois importants (GAEC, industries agroalimentaires).

## 1.2 Composition du service Santé Sécurité au Travail

### 1.2.1 Historique

Les origines de la création des services médicaux du travail se retrouvent dans la loi du 11 octobre 1946. Elle conferte un financement par les employeurs et accessibles à tous les salariés. « Les services de santé au travail sont assurés par un ou plusieurs médecins qui prennent le nom de médecins du travail » (Article L 4622-2 du Code du Travail).

### 1.2.2 Les missions du service SST

Le service Santé Sécurité au Travail (Fig.6) regroupe donc le service de santé au travail (ST) et le service de Prévention des Risques Professionnels (PRP). Coordonné par un médecin chef, le SST a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs (annexe 1) du fait de leur travail (**Article R.117-3 du CRPM**). En MOS, il se compose de 20 femmes et 9 hommes.

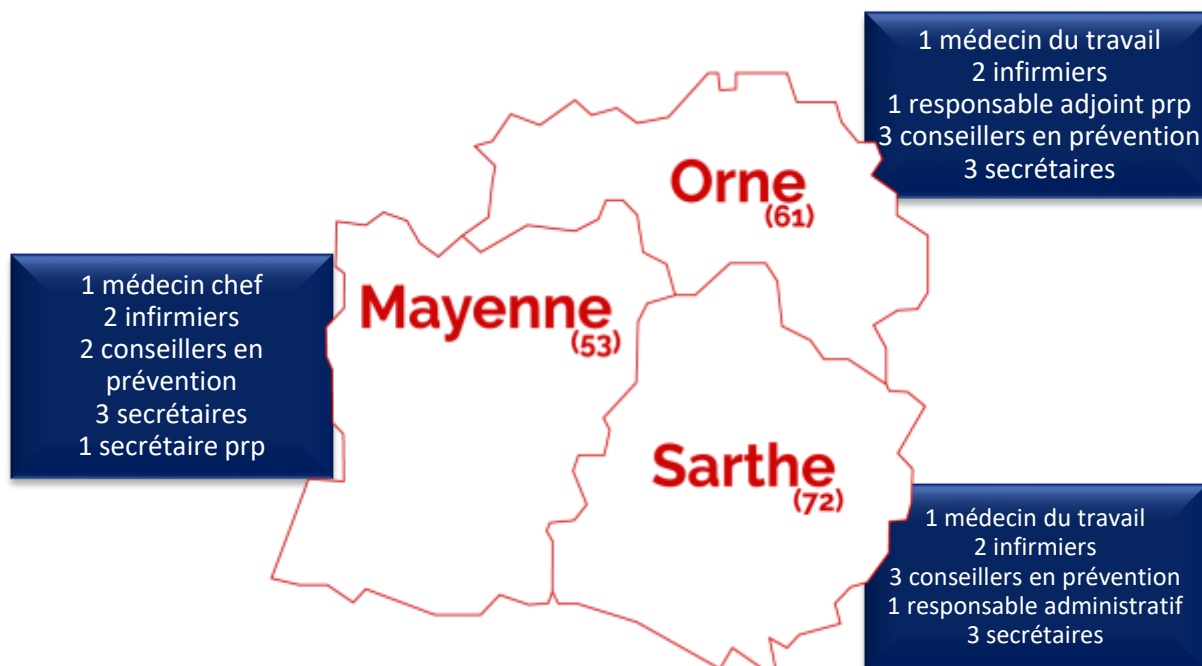


Figure 6 La composition de l'équipe SST en MOS

<sup>7</sup> Source Agreste février 2020

<sup>8</sup> Chambre d'Agriculture : tableau de bord bovins, Mayenne 31/08/2020

Dans ce but, les missions SST se définissent ainsi :

- **Conduire les actions de santé au travail**, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;
- **Conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants** sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur les lieux de travail, de prévenir ou réduire la pénibilité au travail, la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ;
- **Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs** en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge ;
- **Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles** et à la veille sanitaire.

### 1.2.3 Ressources humaines : les différents acteurs

#### Le médecin du travail

Les missions du médecin du travail sont définies à l'article R717-52-2 du CRPM. L'aptitude médicale au poste de travail pour les SIR<sup>9</sup> relève de sa compétence. Assurant la direction du service SST, le Dr Gausserès, médecin cheffe depuis 2001, m'a accueilli lors de mon arrivée dans le service à Laval en janvier 2020. Auparavant, un médecin alloué à la Mayenne était présent mais elle travaille dorénavant dans une autre Caisse. Actuellement, le Dr Gausserès gère le suivi de la population agricole du département de la Mayenne, en collaboration avec deux infirmiers, mais aussi sur une partie de la Sarthe car le tutorat a débuté avec un nouveau médecin arrivé en septembre 2020, Dr Lazard. En outre, le Dr Crunel est basé dans l'Orne. Concrètement, nous avons 3 équivalents temps pleins sur 8 possibles. Dans le cadre de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, les instances de la MSA ont souhaité définir un cadre de délégation de tâches des médecins aux infirmiers afin d'assurer le suivi des salariés.

#### Les infirmiers SST

Si l'**OMS** décrit la mission des soins infirmiers par « une aide aux individus, familles et groupes à déterminer et réaliser leur plein potentiel physique, mental et social et à y parvenir dans le contexte de l'environnement dans lequel ils vivent et travaillent, tout cela en respectant un code de déontologie très strict », alors on comprend aisément l'idée directrice qui a été donnée lors de la modification de la loi du 20 juillet 2011 (et des arrêtés du 7 mai 2012, 29 juin 2012 et 6 mai 2013). En effet, une adjonction d'Infirmier de santé au travail (IST) s'est rajoutée dans une équipe pluridisciplinaire des services de Santé et Sécurité au Travail. L'objectif principal étant de répondre aux besoins des entreprises en matière de prévention de la santé des salariés dans un contexte de pénurie médicale annoncée. Pour autant, les missions des médecins du travail et des infirmiers sont définies dans le cadre du protocole de coopération médecin / infirmier du **Code Rural et de la pêche Maritime** (CRPM) à l'article R717-52-3. Enfin, le décret 2004-802 du 29 juillet 2004 du **code de la santé publique** définit l'ensemble des soins infirmiers. La création de l'ONI<sup>10</sup>, en décembre 2006, tout comme la reconnaissance de la spécialisation de santé au travail (DUST, licence) a participé et

---

<sup>9</sup> Surveillance Médicale Renforcée

<sup>10</sup> Ordre National Infirmier

participe toujours à une reconnaissance accrue de la profession mais aussi à sa valorisation. Lors de ma prise de fonction en janvier 2020 dans le service SST de la Mayenne, **un secteur géographique Nord Mayenne m'a été attribué.**

#### Les conseillers en prévention

Au nombre de 8, **ils se répartissent géographiquement les secteurs.** Fixées par l'article R. 751-157-1 du CRPM, les missions allouées aux conseillers en prévention se définissent par :

- la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels des salariés et non salariés agricoles,
- le conseil aux entreprises,
- l'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles,
- la gestion des dotations à l'amélioration des conditions de travail.

#### Les secrétaires de Santé au Travail / Assistants

La mission principale des secrétaires ou assistants consiste à **la préparation et le suivi de l'activité du médecin du travail.** Pour cela, il apparaît primordial de concilier certaines contraintes d'agendas du médecin avec d'autres liées à la réglementation en vigueur. En MOS, il n'y a pas d'assistants mais des secrétaires pour la programmation des visites.

### 1.3 Articulation entre les différents acteurs

Selon Crozier, dans chaque entreprise, «l'organisation est un ensemble complexe de jeux ouverts», on peut affirmer que cette complexité trouve son équilibre lorsque chaque individu jouit d'une reconnaissance réciproque. Ainsi, même si des actions déterminées peuvent s'effectuer en pluridisciplinarité, on s'aperçoit que l'efficacité de l'équipe s'articule surtout autour d'une bienveillance mutuelle et de la connaissance d'autrui ainsi que de son travail.

#### 1.3.1 Actions mises en place

Actuellement, le plan Santé Sécurité au Travail (PSST) 2021/2025 s'axe autour des ambitions de la Convention d'Objectifs et de Gestion conclue entre l'Etat et la MSA mais aussi avec en toile de fond une stratégie Santé MSA plus globale.

Notons 3 actions concrètes pluridisciplinaires :

- Formation **risque chimique** et accompagnement de l'outil SEIRICH en binôme infirmier et conseiller en prévention ;
- Formation cantonale **«prendre soin de soi pour être plus efficace au travail»**, destinée aux salariés et non-salariés agricoles, d'une durée d'une journée, en binôme infirmier ;
- Information et sensibilisation en entreprise, sur le secteur tertiaire, **d'une bonne installation à son poste de travail.**

Concernant le PSST 2021/2025, je suis inscrit dans les groupes **«risque chimique»** et **«renforcer les relations auprès des autres acteurs de santé dans l'objectif de développer le lien santé publique / santé au travail sur les territoires».**

## Chapitre 2 Secteur d'activité : le parage en Mayenne

Lors de nos entretiens infirmiers individuels, il arrive régulièrement que l'infirmier en santé au travail analyse et perçoit un épuisement professionnel multifactoriel.

Dans le cadre de ce projet de fin d'étude, une situation se présente souvent comme déterminante, notamment lorsqu'un salarié nous expose spontanément ses difficultés. Il s'agit ici d'une salariée travaillant depuis plusieurs années comme pareuse. Lors d'une audio consultation en juillet 2020, en plein déconfinement (Covid-19), nous remarquons un **épuisement professionnel**, lié à des **manœuvres lourdes** et des **conditions de travail non satisfaisantes**. Elle décrit des manipulations de **produits chimiques** notamment. De plus, la salariée m'indique que peu de personnes s'intéressent à son métier, pourtant indispensable aux exploitations, en termes de conseils, de soins et de prévention. Après avis de notre médecin du travail et après discussions avec le responsable cadre soins aux animaux, un rendez-vous d'observation du travail est pris.

Dans un souci de transcrire mon travail à la filière du métier de **pareur bovin en Mayenne**, une **deuxième et troisième structure** répondant au même secteur d'activités ont été étudiées afin d'atteindre le nombre de salariés requis. En réalité, nous avons peu de données générales sur les incidences du métier de pareur bovin. Si la journée nationale sur les boiteries, organisée au mois de juin 2019 à Paris, a mis la lumière sur le rôle des pédicures bovins, on remarque que leur profession n'est pas officiellement reconnue. Afin d'améliorer la reconnaissance de leur profession, un dossier a été déposé au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Aujourd'hui enregistré comme «**activité**», la reconnaissance du «**métier**» favoriserait la visibilité des incidences.

**L'entreprise 1** s'est développée selon un axe principal, le parage des bovins. Indépendante, comprenant 5 individus, dont **3 pareurs professionnels** formés au CFPPA<sup>11</sup>, elle s'est construite depuis le début des années 1990 sur un seul département, la Mayenne. Son activité connaît une **décroissance** du fait notamment d'une augmentation croissante de la concurrence.

**L'entreprise 2** se présente comme une société de plus de 240 salariés, proposant des conseils en élevage. Accompagnant environ 7000 élevages sur plusieurs départements, leurs missions s'organisent autour de conseils, de services et de produits (**5 pareurs en Mayenne**). L'organisation du travail permet le plus souvent de travailler à 2 sur la cage de parage afin de partager et diviser les tâches. Son activité connaît une **croissance** et des recrutements sont prévus.

**L'entreprise 3** propose depuis la fin des années 1990, des services basés sur le combat des nuisibles en élevage et le maintien de l'hygiène. Comportant environ 250 techniciens en France, les pareurs sont au **nombre de 2 sur la Mayenne**. L'équipe a été renouvelée à 50% fin 2020 et son activité se **stabilise**.

La grande majorité de ces 10 pareurs voit leur champ d'action aller même au-delà du seul département de la Mayenne (Orne, Sarthe et aussi Maine et Loire).

Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3
3 pareurs	5 pareurs	2 pareurs
<b>10 pareurs en Mayenne 350 pareurs en France</b>		

---

<sup>11</sup> Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole, «Devenez pédicure pour bovins».

## 2.1 Le Parage, un métier méconnu

Le pédicure pour bovin se déplace de ferme en ferme afin d'effectuer le parage des bovins, l'objectif principal étant de **prévenir** et **soigner la boiterie** chez l'animal. Métier peu connu et peu reconnu, les pareurs se présentent comme une spécialité indispensable pour le bien-être des animaux et pour garantir une productivité de l'exploitation. Un diplôme conclut une formation d'un an (447 heures au total) au CFPPA Le Rheu, en Ille-et-Vilaine. En outre, l'**ANPB**<sup>12</sup> se place comme coordinateur et ressource principale, puisqu'elle regroupe en association tous les professionnels, indépendants et salariés concernés. De fait, le parage s'effectue depuis des années par : les salariés agricoles, les chefs d'exploitations, les vétérinaires, mais surtout depuis 30 ans par des professionnels ayant une formation adaptée. Des entreprises de service, notamment, proposent un suivi et des conseils adaptés. En fait, la **boiterie des bovins** représente la troisième pathologie en élevage derrière les mammites et les troubles de la reproduction.

Les **causes** de la boiterie peuvent être multiples telles que :

- **La stabulation** (extension des aires bétonnées) ;
- **L'hygiène de l'étable** (excès d'humidité, présence en excès d'excréments) ;
- **L'agrandissement croissant des troupeaux** ;
- **Les carences alimentaires** (manque en oligoéléments).



Le coût direct d'une boiterie équivaut à environ 250 euros<sup>13</sup> par vache et a pour **conséquences probables** :

- des **pertes économiques** (baisse de la production laitière, abattage, augmentation des coûts vétérinaires),
- une **diminution de déplacements** (donc plus de mammites), perte de l'appétit, baisse du poids,
- une **baisse de la performance en reproduction** (baisse de l'immunité),
- du **travail supplémentaire**.

Ainsi le pareur doit faire face à différentes pathologies et reconnaître les lésions présentes, adapter, réaliser les soins appropriés et effectuer un parage fonctionnel adéquat. Ces **pathologies**<sup>14</sup> sont :

- Panaris (Phlegmon inter digité),
- Maladie de Mortellaro (Fig.7, dermatite digitale),
- Fourchet (inflammation superficielle),
- Abscess de la sole (pododermatite sceptique),
- Fourbure (pododermatite aseptica),
- Ulcère de la sole.



Figure 7 : Maladie de Mortellaro

<sup>12</sup> Association Nationale des Pédicures Bovins

<sup>13</sup> [www.boiterie-des-bovins.fr](http://www.boiterie-des-bovins.fr)

<sup>14</sup> [www.boiterie-des-bovins.fr](http://www.boiterie-des-bovins.fr)

Avec l'**agrandissement croissant des troupeaux** qui fragilise l'observation individuelle des vaches, avec l'arrivée des **robots de traite**, mais aussi par conséquence l'augmentation du temps passé sur sol dur, **les boïteries augmentent**. Le parage se présente comme un métier d'avenir, comprenant un **savoir-faire** indéniable et un **savoir** déterminant. Or, il peut avoir des conséquences sur le travailleur, surtout si le manque de formation semble hétérogène. L'accompagnement des pareurs aux exploitants dans la recherche de la productivité et du bien-être animal apparaît essentiel.

## 2.2 Observation du travail

L'observation du travail va permettre à tout membre de l'équipe pluridisciplinaire d'observer l'organisation, les conditions de travail et évaluer les risques professionnels. L'infirmier en santé au travail va faire preuve de raisonnement clinique sur la base d'un recueil de données, d'identification des problèmes et de propositions d'actions en fonction. Cette étude va concerner les besoins suivants :

- l'ambiance de travail,
- l'exposition à certaines substances toxiques ou dangereuses,
- les gestes et postures,
- la charge physique.

En **gris** nous constaterons l'observation de travail principale et en **rose** une observation complémentaire.

Le rendez-vous se situe au Nord de la Mayenne, à 8h00. Gilles F., pareur chez la société Y depuis 2019, vient ce matin de la région angevine, à 1h30 en véhicule motorisé. En effet, la zone géographique actuelle semble assez étendue, accentuée par un manque de pareur professionnel et à une démission récente dans cette entreprise et sur ce secteur. Une formation interne à l'entreprise a été effectuée par Mr F. durant une période de 4 mois. En outre, il suit une formation en alternance au **CFPPA Le Rheu**. Nous arrivons donc sur une exploitation de vaches laitières (environ 190) où de récents investissements ont été effectués. Un robot de traite fonctionne (DeLaval), tout comme des brosses rotatives et un système de raclage pour une élimination rentable du fumier. Ce système spécifique a pour objectif de diminuer le risque de maladie des onglons, d'améliorer l'hygiène générale des vaches afin d'obtenir une **meilleure productivité** de celles-ci. De plus, cette robotisation simplifie les tâches physiques contraignantes et répétitives des ouvriers polyvalents de cette exploitation. Nous observons un environnement sec, assez doux pour une fin d'année et un accueil adapté.



Figure 8 : Cage verticale droite



Figure 9 : Cage latérale pivotante



L'**installation** débute alors. Il s'agit d'installer la cage de parage dans le couloir de contention des bovins. L'électricité doit aussi être accessible afin de brancher la meuleuse à onglons (ou **rogne-pied**) et le pistolet à air chaud électrique, le moteur électrique de la cage fonctionnant, lui, sur batterie. Le fait de déplacer cette cage amovible électriquement a pour conséquence une **vigilance** de tous les instants. En outre, il faut aussi manuellement débloquer la cage de la plateforme de transport (Permis E obligatoire) à l'aide des deux bras et d'une **force physique importante**. Ainsi installé à la sortie des logettes<sup>15</sup>, dans un couloir extérieur de contention, il s'agit de sortir le matériel supplémentaire que Mr F. disposera à proximité de sa cage, sur une petite table à roulettes ou attaché à la cage de parage.



Figure 10 : Matériel complémentaire en vrac



Figure 11 : Installation de la cage de parage verticale droite

Sur la **figure 12**, on observe une cage latérale automatisée et reliée en permanence au fourgon, ce qui implique une **manutention moins importante**.



Figure 12 : Installation de la cage de parage latérale

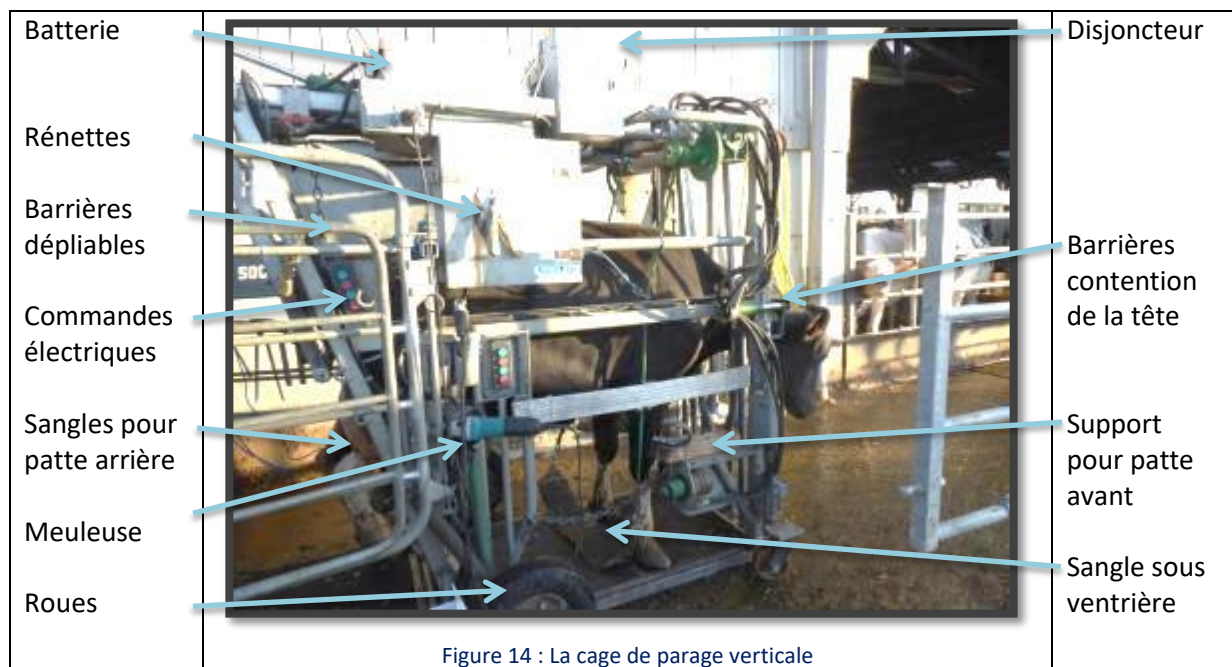
On observe sur la **figure 13** la cage de parage latérale en attente de la contention du bovin.



Figure 13 : cage de parage latérale installée

<sup>15</sup> Equipement permettant aux vaches de se coucher séparément afin de dormir.

On retrouve ci-dessous deux cages de parage avec leurs fonctions et outils principaux (fig. 14, fig. 15 et complété par l'annexe 2) :



La tenue vestimentaire et les équipements individuels de protection se composent :

- Une **cotte propre** associée à une **cotte jetable** (non portée) et une paire de **bottes de sécurité**. Ce sont des éléments essentiels de protection du travailleur qui doivent être nettoyés à l'entreprise.
- Une paire de **gant anti-coupure** associée à une paire en **nitrile noir** au-dessus afin de pouvoir manipuler la colle **Septicare II bond express**. La dextérité doit être optimisée afin d'effectuer le parage.
- Des **lunettes de protection** et des **protections auditives** fournies par l'employeur (non utilisées).



Figure 16 : Les EPI et vue arrière de la cage

Nous constatons que ce métier a plusieurs spécificités. Tout d'abord, même si ce travail doit normalement débuter lorsque le bovin se situe dans la cage, dans les faits, le pareur se charge de conduire l'animal en **contention**, quelquefois avec l'aide des vachers présents, et souvent seul. Ce jour-là, il apparaît que les vaches en majorité sont plutôt dociles, notamment du fait qu'elles soient habituées à cohabiter avec des robots. Toutefois, il s'agit de rester sur ses gardes puisque le **stress** des animaux, associé à une obligation d'un certain **rendement** dans la journée, facilitent de **possibles charges des vaches sur le pareur**.



Figure 17 : Le couloir de contention vue de la cage

En outre, **l'ambiance sonore** caractérisée par les bruits du rogne-pied électrique (pression sonore **85dB (A)** donnée constructeur, VLE annexe 3), ne favorise pas le confort auditif. Des protections auditives semblent indispensables et sont d'ailleurs préconisées par l'entreprise.



Figure 18 : Rogne-pied sur une cage latérale



Figure 19 : Rogne-pied sur une cage verticale

Sur la **Fig.18**, on note une **position de travail inconfortable** liée à l'impossibilité d'adapter la hauteur de la cage. Le travail de parage sur la cage verticale (**Fig.19**) semble plus ergonomique.

L'utilisation de cette meuleuse, même si elle semble irrégulière, provoque **des vibrations** (transmissions main-bras **EV 2,8 m/s<sup>2</sup>** VLE annexe 3) et ce sur une durée évaluée à minima à 3 heures sur une journée de travail. Des poussières et morceaux d'ongles détruits par la meuleuse s'évacuent (**agents microbiologiques**), ce qui implique des protections oculaires adaptées (non portées) .

Les **positions inconfortables** se multiplient donc, malgré une cage de parage récente et de bonne facture (2015). Le fait de lever manuellement chaque patte de la vache afin de l'immobiliser sur la cage à l'aide d'une sangle a pour conséquence **des gestes et postures délicats**, surtout en l'absence de vérins. Et encore, lors du parage des ongles situés sur les pattes avant, les postures se caractérisent par une difficulté accrue. On remarque :

- des mouvements d'amplitude sévère du dos à plus de 45 degrés,
- des torsions et rotations du tronc,
- des ports de charges répétitifs lors de la contention des membres inférieurs bovins.

Afin de décharger des ongles infectés (saupoudrés de poudre biocide **SALIDERM**), des semelles en bois seront collées à l'aide d'une colle type **Septicare II** sur les ongles sains (auparavant ils étaient cloutés). A l'aide du **pistolet à air chaud électrique**, cette prothèse pourra tenir en place plusieurs semaines ou alors s'ôter rapidement en fonction de l'expérience du pareur. Une dextérité importante s'impose aussi lors de l'utilisation des **rénettes** afin de «sculpter» les ongles. Ce sont des **gestes répétitifs** effectués avec pression et précision sur chaque sabot des 30 bovins vue ce jour.

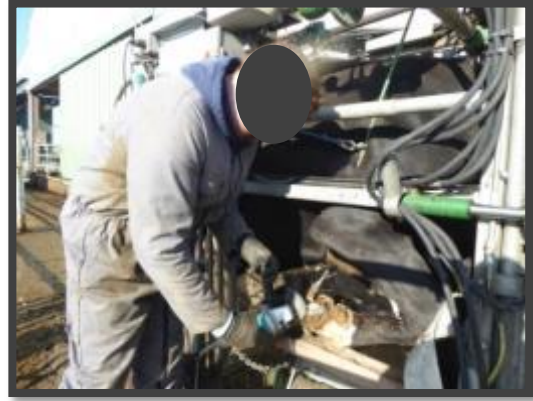


Figure 20 : Meulage d'un onglon avant droit



Figure 21 : Une luminosité précaire



Figure 22 : Collage chimique d'une semelle en bois



Figure 23 : Préparation du mélange de la colle chimique



Figure 24 : Pistolet à air chaud électrique

Durant plus de **6 heures**, sans répit, concentré et rigoureux, Mr F. conclut sa prestation adaptée avec des **transmissions individuelles** à la vachère référente de l'exploitation. Depuis peu, le suivi individuel des vaches et leur état de santé s'effectue par tablette numérique, par laquelle l'exploitation reçoit le bilan. Toutefois, ce jour-là, cela se fera par papier. Les prestations de ce service s'effectuent soit à l'unité de bovins ou l'intervention à la demi-journée ou à la journée complète.



Figure 25 : L'utilisation des rénettes tranchantes



Figure 26 : Nettoyage à haute-pression de la cage



Figure 27 : Nettoyage manuel au racloir à fumier

Pour poursuivre cette journée, il s'agit de **nettoyer** dans un premier temps cette cage de parage à l'aide d'un tuyau disponible sur cette exploitation. Après coup, Mr F. s'efforcera manuellement de replacer cette cage sur la plateforme de transport elle-même reliée au fourgon. Ensuite, un **nettoyage haute pression** sera effectué sur la totalité du matériel suivi d'une désinfection manuelle au **TH5 (produit chimique)**. A cette heure précise de **14h**, Mr F. nous précise que le repas du midi approche et qu'il sera cet après-midi dans une autre exploitation afin d'écorder. Il reprend alors la route avec sa camionnette et son chargement. Après de multiples échanges avec lui, il apparait que ce métier semble plutôt **physique, exigeant** et **difficile**. L'autonomie, le sens de l'observation et le savoir-faire doivent faire partie du bagage du pareur. Le moment d'une réflexion plus poussée, agrémentée d'un dialogue avec le médecin du travail me permet alors de déterminer les risques professionnels en lien avec les moyens de prévention mis en place dans la fiche de poste notamment.



Figure 28 : Rangement manuel de la cage



Figure 29 : Départ de l'exploitation

### 2.3 DUERP

L'article L.4121-2 du code du travail dispose que «l'employeur met en œuvre les mesures de prévention sur le fondement des **9 principes généraux de prévention**». Le **décret du 5 novembre 2001**, transcrit la directive cadre européenne du 12/06/1989, imposant le cadre juridique de l'EVRP<sup>16</sup> par un **Document Unique**. Celui-ci permet d'aider l'entreprise à améliorer son fonctionnement, consolider la maîtrise des risques avérés et de pointer de nouveaux risques. Obligatoire dès la présence d'un salarié, il doit être accessible :

<b>En interne</b>	Représentants du personnel, médecin du travail
<b>En externe</b>	Agents de l'inspection du travail, contrôleurs, médecins inspecteurs régionaux du travail

Enfin, sa **mise à jour** s'effectue lors d'un aménagement important d'une unité de travail ou bien lorsqu'il y a des modifications importantes et notables. Une fois par an, le DUEVRP doit être réévalué. Le **chef d'établissement** se présente comme le responsable de ce document.

La particularité des DUERP observés (annexe 4) indiquent une absence notable du **risque chimique**. De plus, à part **l'entreprise 1** qui comprend uniquement des pareurs, le document unique des 2 autres entreprises englobe l'unité de travail des pareurs dans «travail en élevage». En effet, comme nous le disions, cela reste une activité mais pas un métier à part entière. La reconnaissance de celui-ci aura pour conséquence éventuelle une appréciation réaliste, précise et responsable.

Tableau 1 : Extrait du DUERP concernant le parage (**entreprise 2**)

Activité	Risque	Appréciation Risque	Gravité	Priorité Risque/Gravité	Prévention déjà prise	Prévention à prendre
Travail en élevage	Maux de dos (postures contraignantes pouvant être liées au mauvais positionnement de l'animal)	2	3	6	Formation des agents en interne, gestes et postures, sensibilisation auprès des éleveurs	Néant

<sup>16</sup> Evaluation des Risques Professionnels

## 2.4 Les risques professionnels

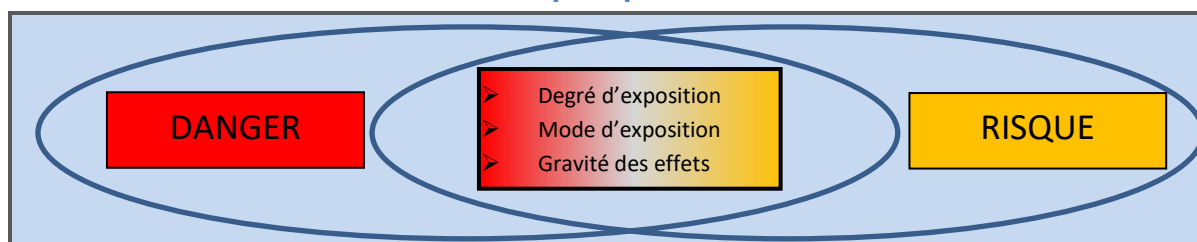


Tableau 3 : Notion de danger et risque

La notion de danger et de risque s'impose lors de l'évaluation des risques professionnels. **Danger** : source potentielle de dommages, caractéristique intrinsèque d'un objet, d'un produit, d'une activité.

**Risque** : probabilité qu'une personne subisse un préjudice ou des effets en cas d'exposition au danger en fonction : du degré d'exposition au danger (durée, fréquence), du mode d'exposition, de la gravité des effets.

Répartissons les **risques professionnels prépondérants** à l'aide de la fiche de poste, du document unique d'évaluation des risques professionnels puis comparons-les à notre observation du travail :

Tableau 2 : Les risques professionnels : travail réel / travail prescrit

Risques	Observations	Mesures de prévention existantes
<i>I- Risque trouble musculo squelettique</i>	Affûtage et utilisation des rénettes, pince coupe ongles, gestes et postures lors du parage avant et arrière, manipulation / contention des bovins (répétitives, cadence élevée) et manœuvre de la cage de parage lourde (350 à 500 kg), port du matériel secondaire, contention des bovins, les salariés tentent d'adopter irrégulièrement des gestes et postures adaptées, présence d'éclairage adapté sur la cage de parage afin d'éviter les mauvaises postures de travail	Formation interne de 4 mois puis de 1 an au CFPPA Le Rheu Bon affûtage, mise à disposition selon l'entreprise de cages de parage électrique et commande hydraulique des cages, appel à un intervenant pour des opérations par lequel il n'a pas été formé si besoin, sensibilisation des éleveurs
<i>II- Risque chimique</i>	Colle <b>Septicare II Bond express</b> (CMR cat2) sans masque de protection ni lunettes (recommandé selon FDS filtre A2P2 et gants Butyle), poudre biocide <b>SALIDERM</b> , bactericide <b>TH5</b> (toxicité aigue) sans masque de protection ni lunettes (protection respiratoire recommandée filtres anti-gaz type k à cartouche), <b>Hoot fit pédiluve</b> cicatrisant avec gants nitrile	Présence des FDS, informations aux employés et EPI recommandés (non spécifiques) sur la fiche de poste
<i>III- Risque traumatique lié aux machines et outils</i>	Utilisation des rénettes extrêmement tranchantes (aimantées) et affûtage, meuleuse rogne-pied, manœuvre de la cage, utilisation du pistolet à air chaud électrique, mauvaise accessibilité de certains outils en fonction de l'environnement extérieur, matériaux en vrac sur la petite table mobile, éclairage de qualité installé sur certaines cages de parage	EPI gants anti-coupure, cottes, présence d'une <b>trousse de secours</b> dans chaque véhicule, suivi médical, vaccinations, présence de fiches de postes avec consignes de sécurité (interdiction de retirer les carters de protection des rognés pieds, jambière de sécurité, bottes de sécurité, tablier, genouillères obligatoires), veiller au port des EPI (signature du salarié)

<b>IV- Risque lié à l'organisation du travail</b>	Travail en pleine autonomie, <b>isolement</b> lors du parage, <b>stress</b> , obligation de <b>rendement</b> , exigences des exploitants, pas de pauses, pas d'accès aux boissons, <b>pas de toilettes</b> , temps d'exposition aux conditions climatiques, horaires flexibles, nombre de km parcourus irréguliers	Travail en binôme selon l'activité et l'entreprise
<b>V- Ambiance sonore et thermique (annexe 3)</b>	Meuleuse rogne-pied Makita Lpa 85dB Lwa 96dB (selon le constructeur) <b>sans protections auditives</b> , environnement des exploitations souvent bruyant, conditions climatiques extérieures froides ou chaudes	PICB <sup>17</sup> notées sur la fiche de poste, équipements vestimentaires adaptés fournis
<b>VI- Vibrations (annexe 3)</b>	Meuleuse rogne-pied Makita (2kgs, <b>vibrations triaxial 8,5 m/s<sup>2</sup></b> ) 3 heures/jour ( <b>EV 2,8 m/s<sup>2</sup><sup>18</sup></b> ), tous les jours de travail, <b>sans utilisation des deux mains en systématique</b> ; Nettoyeur haute pression 30 mn/jour, 5 jours/7, touret à meuler 15 mn/jour 5 jours/7 (EV 0,6 m/s <sup>2</sup> )	Entretien de l'outillage, renouveler l'appareil régulièrement, meuleuses de moins de 2,5 kgs, comparatif de machines, poignées anti-vibrations recommandées (polymère)
<b>VII- Risque biologique (dont Risque lié à la Covid-19) zoonoses<sup>19</sup></b>	Présence de copaux et poussières d'ongles de bovins, squames, fumier <b>sans lunettes de protection, ni masque</b> , plaies ouvertes, sang au niveau des bovins, manipulation, soins et contention des bovins Déplacements fréquents sur des lieux divers, difficulté à faire respecter le port des mesures sanitaires	EPI protections oculaires, lunettes ou visière, cottes à usage unique ou lavable, utilisation du TH5 pour désinfecter la cage entre chaque intervention, information lors du suivi individuel en SST Réfèrent Covid, mise à disposition de masques et gants, gel, lingettes, gestes barrières, voitures individuelles
<b>VIII- Risque lié à la manipulation et la contention des bovins</b>	Installation des bovins dans la cage de parage régulièrement, choc ou écrasement avec des barrières ou portes basses	Organisation du travail (le travail débute uniquement lorsque le bovin est installé dans la cage), cage de contention avec barrières, formation interne à la contention, bottes de sécurité
<b>IX- Risque routier</b>	Utilisation du véhicule de service avec plateforme et cage de parage, temps de trajet long, état des routes, conditions météorologiques, absence de visibilité lors des manœuvres, appels téléphoniques réguliers	Permis E obligatoire, entretien régulier des véhicules, bluetooth
<b>X- Risque lié à l'électricité</b>	Branchement en 220 V de la cage de parage afin d'utiliser la meuleuse, pistolet à air chaud électrique, câble électrique au sol	Formation interne, Interdiction de nettoyer à grande eau le rogne-pied électrique (consignes fiche de poste), consignes arrêt de chantier en zone humide, vérification de la qualité du branchement, contrôle régulier du matériel
<b>XI- Risque lié à l'élimination et au manque d'hygiène</b>	Difficultés à trouver des toilettes disponibles et propres sur chaque exploitation, difficultés à se laver les mains, absence de vestiaires, rentabilité élevée, peu de pauses	Présence d'une trousse de secours dans le véhicule

<sup>17</sup> Protections Individuelles Contre le Bruit

<sup>18</sup> Exposition Vibratoire selon une référence de 8 heures: calcul effectué selon l'outil simplifié d'évaluation de l'exposition aux vibrations mains/bras - OSEV inrs.fr

<sup>19</sup> Maladies et infections qui se transmettent naturellement des animaux vertébrés à l'homme et réciproquement



## 2.5 Les conséquences sur la santé

**Risque de TMS** : L'utilisation des rénettes peut être répétitives certes, toutefois il semble important de privilégier un affûtage journalier et de qualité afin de gagner en efficacité. De plus, le maniement de la cage plateforme/exploitation et vice-versa, les gestes et postures afin de manœuvrer les bovins, les contentionner, amènent des lombalgies, des hernies discales, de l'arthrose, et des douleurs aux épaules (capsulite, tendinite).

**Risque chimique** : Il est présent lors de la désinfection journalière de la cage à l'aide du produit **TH5**. Les protections recommandées sont un tablier imperméable, gants nitriles, appareil respiratoire à filtre anti gaz type K à cartouche, lunettes de sécurité hermétique. Il peut entraîner une toxicité en cas d'ingestion, mortel par inhalation et provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions aux yeux<sup>20</sup>. Il contient de l'ammoniac. De plus, les colles **SEPTICARE II Bond Express (et MSGLUEPRO, WOPA)**, utilisées pour scinder les semelles bois sur les sabots sains, provoquent une sévère irritation des yeux et cutanée, sont nocives par inhalation, peuvent provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation et susceptibles de provoquer le cancer (CMR cat 2<sup>21</sup>). La poudre biocide **SALIDERM** est susceptible de nuire au fœtus (CMR cat 2). Enfin, **l'Intra Hoof-fit**, utilisé pour la désinfection cutanée des bovins, provoque une irritation cutanée et une irritation des yeux. Le stockage à l'arrière de la fourgonnette semble spartiate dans la mesure où les produits chimiques devraient être compartimentés, stockés dans des caisses afin d'éviter qu'ils se déversent, mais aussi afin de ventiler les efflux.

**Risque lié aux machines et outils** : L'utilisation d'outillage et d'équipements (meuleuse, rénettes coupantes, touret, pistolet à air chaud) serait susceptible de provoquer des fractures ou des lésions cutanées et osseuses (brûlures, coupures). La présence d'une **trousse de secours** complète et mise à jour doit être signifiée.

**Risque lié à l'organisation du travail** : Pour ces salariés, on remarque qu'il y a des ressemblances avec un exercice indépendant. Le niveau de rendement élevé demandé, associé à des demandes du client exploitant et à une manipulation régulière des bovins, a pour conséquence un stress et de possibles trouble du sommeil. Les troubles de la vigilance qui en découlent pourraient être facteurs d'accidents du travail. La satisfaction effective de ce travail ne doit pas occulter un risque fort de RPS<sup>22</sup> et de TMS dans un métier qui se féminise (Test OSHA<sup>23</sup>=18).

**Risque lié à l'ambiance sonore et thermique** : Il semble prépondérant puisqu'il est présent tout au long de la journée de travail, majorant la fatigue et augmentant les tensions. En prenant en compte le niveau sonore, la durée d'exposition et les facteurs du salarié (âge, pathologies, sensibilité..), on s'aperçoit de l'importance du bon port des EPI. Les conséquences peuvent être la fatigue auditive, la surdité acquise ou alors les malaises vagues, une hyperthermie ou hypothermie.

**Risque de vibrations** : Lié à l'utilisation prolongée du rogne-pied électrique (entre 20 à 30 % du temps de travail), mais aussi du touret à meuler et du nettoyeur haute pression (vibrations transmissions mains-bras), les conséquences sur la santé se caractérisent par des perturbations

---

<sup>20</sup> FDS fourni par le fournisseur

<sup>21</sup> Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques

<sup>22</sup> Risques Psychosociaux

<sup>23</sup> Evaluation des facteurs de risque relatifs aux membres supérieurs

fonctionnelles (perte d'équilibre, asthénie) et pathologiques (vasculaires, neurologiques, musculo-tendineux et ostéo articulaire).

**Risque biologique** : Il est largement présent dans cette filière où les pareurs sont au contact avec la population bovine. De plus, ce sont des soigneurs qui, par définition, font face à des plaies, des parasites, des bactéries (fièvre Q notamment), des champignons ou des virus. La prévention passe par des mesures d'organisation du travail, de protection collective et individuelle ainsi que par la formation (axée sur les zoonoses). Concernant la **Covid-19**, d'exploitations en exploitations, le risque devient croissant, en lien avec la multiplication des contacts. Les consignes sanitaires sont peu respectées et le risque peut être une hyperthermie, des frissons, une toux, une asthénie ou pire une détresse respiratoire.

**Risque lié à la manipulation et contention des bovins** : Connaître la perception visuelle et auditive des bovins permet de sécuriser la manipulation des bovins. Dans les faits, le pareur les installe dans la cage et utilise les sangles (ventrales, membres inférieurs). Le risque de lésions traumatiques est majeur.

## 2.6 Les hypothèses

Après notre observation du poste de travail, des risques prépondérants ont été déterminés.

Des questions émergent ainsi :

- L'organisation du travail, qui ressemble à une organisation de pratique d'indépendants ou libéraux, associée à une féminisation du métier pourrait avoir comme conséquence possible du stress, une baisse de la vigilance (donc une augmentation des accidents possibles et de **TMS**).
- Pour quelles raisons les **EPI** recommandés ne sont que peu utilisés ? Est-ce valable pour la majorité des pareurs ? Constatons-nous des déficits en termes d'informations et de formations ?
- **L'utilisation des rénettes tranchantes** serait-il un facteur important dans la prédominance des accidents de travail ?
- En quoi le travail réel des pareurs a une incidence sur l'apparition de **troubles musculo squelettiques** ?
- En tant qu'infirmier de santé au travail, comment prévenir **le risque chimique** ?

## Chapitre 3 Les indicateurs

Les indicateurs nous informent de l'état de santé, à un moment défini, de l'entreprise. Toutefois l'interprétation et l'usage que l'on en fait semble prépondérant car cette interprétation doit s'effectuer en équipe SST.

### 3.1 Indicateurs sanitaires

Grace à l'outil @toutprev, nous avons pu déterminer des indicateurs et des informations caractérisant la population cible de ce métier.

#### 3.1.1 Pyramide des âges

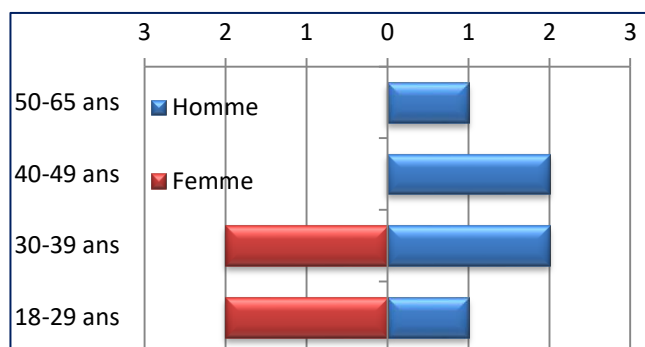


Figure 30 : Pyramide des âges des pareurs en Mayenne

La pyramide des âges sur les pareurs bovins a donc été effectuée selon les 10 salariés, afin de se montrer le plus significatif possible. On observe une **population féminine en proportion notable (40%)**, d'une tranche d'âge de 18 à 39 ans (moyenne d'âge des femmes **26,33 ans**). Concernant la population de salariés de **sexe masculin**, elle semble homogène sur toutes les tranches d'âge. Les salariés de genre masculin ont donc une population vieillissante (moyenne d'âge des hommes **40,16 ans**).

#### 3.1.2 Ancienneté

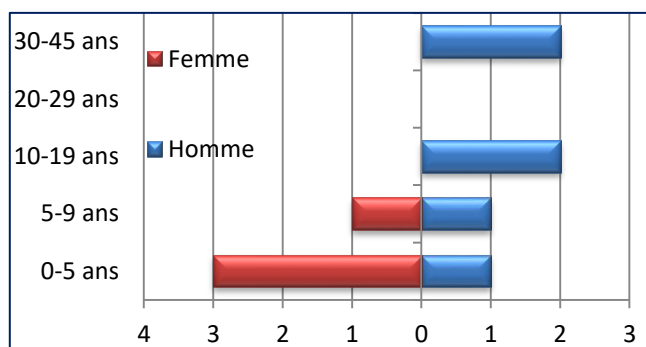


Figure 31 : Ancienneté des salariés pareurs

On remarque qu'aucune femme ne dépasse les 9 ans d'ancienneté et 75% de celles-ci ont moins de 5 ans d'ancienneté. Or, **66% des hommes ont plus de 10 ans de métier**. On émet donc le constat d'une **mobilité importante des femmes sur ce métier** ou une arrivée récente en nombre.

#### 3.1.3 Démissions

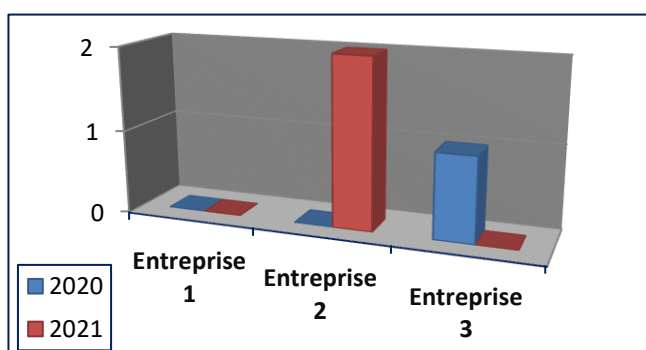


Figure 32 : Démissions recensées depuis 2020

Le nombre de démissions impacte **30%** de notre groupe de salariés pareurs (2 femmes et 1 homme). Au vu de ces démissions, on peut se **questionner** sur une charge physique de travail importante, couplée à une organisation du travail exigeante. En effet, on s'aperçoit que certains de ces salariés ont préféré travailler par la suite chez des vétérinaires.

### 3.1.4 Accidents de travail et Maladies Professionnelles selon DMST<sup>24</sup>

La nomenclature des situations de travail en agriculture (**NOSTA** annexes 5 et 6) recense et codifie les situations de travail les plus caractéristiques des grands secteurs agricoles. Ce ne sont pas des fiches de poste, toutefois elles nous permettent d'engager une réflexion mettant en lien les conditions de travail avec la sécurité et la prévention des risques de cette branche d'activité. Notons les MP concernant le métier de pareur bovin selon NOSTA :

Numéro du tableau du régime agricole	Maladies professionnelles potentielles
A001	Tétanos professionnel
A039	Gestes et postures (affections péri-articulaires)
A044	Allergies cutanées et muqueuses
A045	Allergies respiratoires
A998	Autres MP d'origine zoonotique

Tableau 4 : Maladies professionnelles éventuelles selon NOSTA 2013

Intéressons-nous aux chiffres correspondants aux AT/MP sur nos 10 salariés des 3 entreprises. Toutes ces informations ont été retirées de chaque **dossier médical** de chacun des **10 salariés**, et ce depuis leur entrée dans chaque entreprise. Pour des raisons de confidentialité, les salariés seront numérotés.

Tableau 5 : Indicateurs des AT/MP pareurs des 3 entreprises

Salariés	Entreprise 1			Entreprise 2					Entreprise 3	
	1A	1B	1C	2A	2B	2C	2D	2E	3A	3B
Nombre de mois présent dans l'entreprise	253 (21 ans 1 mois)	204 (17 ans)	204 (17 ans)	10	408 (34 ans)	84 (7 ans)	120 (10 ans)	60 (5 ans)	8	18
Nombre d'AT	13	5	1	0	8	2	0	1	0	0
Jours d'arrêt post AT	193	91	41	0	8	31	0	24	0	0
Nombre de jours d'arrêt maladie	38	6	5	0	6	128	6	127	0	0
Maladies Professionnelles	1 <sup>25</sup>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IPP (AT grave non mortel)	3%	8%	0	0	0	0	0	0	0	0

**La maladie professionnelle** est une conséquence directe d'une exposition plus ou moins prolongée à un risque physique, chimique ou biologique pendant une activité professionnelle. Les maladies professionnelles reconnues et prise en charge par la MSA figurent dans les tableaux MP spécifiques au régime agricole (source site MSA).

<sup>24</sup> Dossier Médical en Santé au Travail.

<sup>25</sup> 1 en 2017 affection chronique du rachis lombaires suite vibrations, A057.

Selon le site de la MSA, l'**incapacité permanente partielle** est liée à un accident du travail ou aux conséquences d'une maladie professionnelle, et se traduit par des séquelles **physiques** ou **psychiques durables**. La reconnaissance d'une IPP permet de bénéficier d'une indemnisation qui peut prendre deux formes, en fonction de la gravité des séquelles. En cas de taux IPP <10%, l'indemnité est forfaitaire, et au-delà de 10% cela sera une rente.

- La moyenne d'AT déclarés se situe à **3 par salarié** et la moyenne d'ancienneté se situe à **136,9 mois par salarié (soit 11,4 ans d'ancienneté)** ;
- La **MP** du salarié **1A** correspond à une affection chronique du rachis lombaire suite aux vibrations (A057 RA) ;
- Le taux d'IPP de 3% du salarié **1A** a pour cause une lésion du nerf de la main ;
- Le taux d'IPP de 8% du salarié **1B** a pour origine une lésion à la main ;
- Pas d'aménagement de poste ou de restrictions ;
- A noter un licenciement d'un salarié en 2019 (donc non présent dans ce tableau), 1 **inaptitude** aux gestes de préhension/supination de la main en 2019 (affections péri-articulaires dues à des gestes et postures MP A039, taux IPP 12%).

### 3.1.5 Sièges des lésions

Comparons les **localisations** des lésions sur les pareurs (en **noir** sur la Fig.33) face à l'étude des salariés agricoles de la Direction des Etudes des Répertoires et des Statistiques (mars 2017, en **blanc**) :

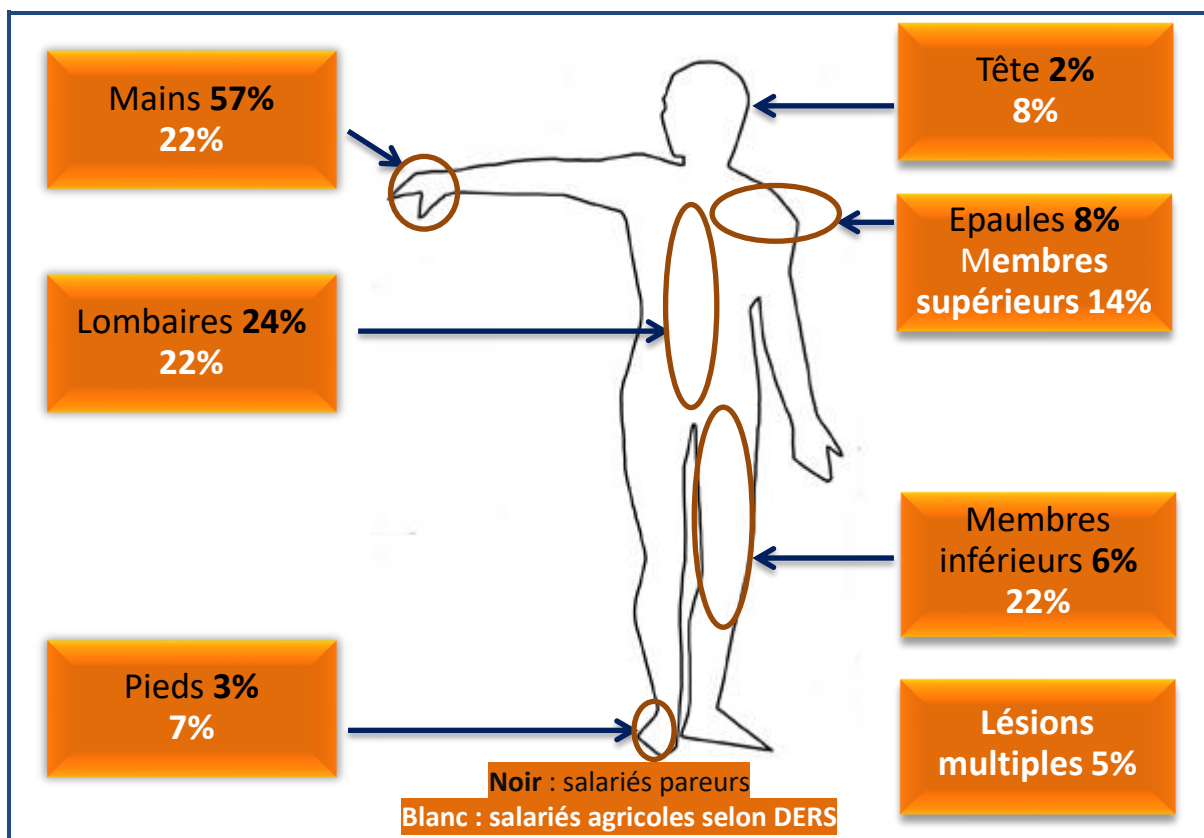
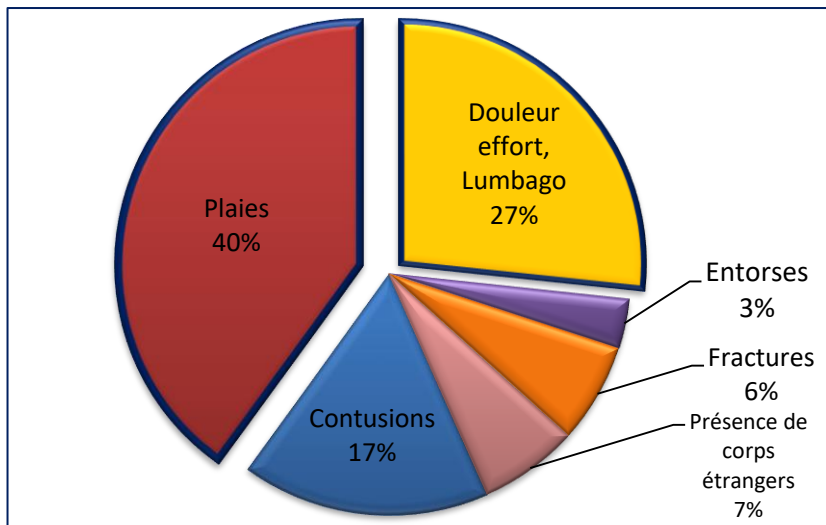


Figure 33 : Localisations et pourcentage des accidents du travail sur les pareurs en Mayenne comparés aux salariés agricoles selon l'étude DERS<sup>26</sup>

<sup>26</sup> Direction des Etudes des Répertoires et des Statistiques (salariés agricoles, mars 2017)

### 3.1.6 Nature des lésions



Une majorité des lésions dénote une prédominance de **plaies** (rénettes, meuleuse), des **douleurs lombaires** liées aux efforts, et des **contusions** (risque animal, machines et outils). Les **16 %** restants englobent la présence de corps étrangers (poussières d'onglons), les fractures et les entorses.

Figure 34 : Nature des lésions des pareurs en Mayenne

### 3.2 Enquête SUMER 2017

La 4<sup>e</sup> édition de l'enquête SUMER<sup>27</sup> permet d'étudier l'évolution des expositions aux **risques professionnels** des salariés sur 20 ans. Comme les années précédentes, cette enquête est réalisée sur les bases de données recueillies par les services de santé au travail (MT, IDEST).

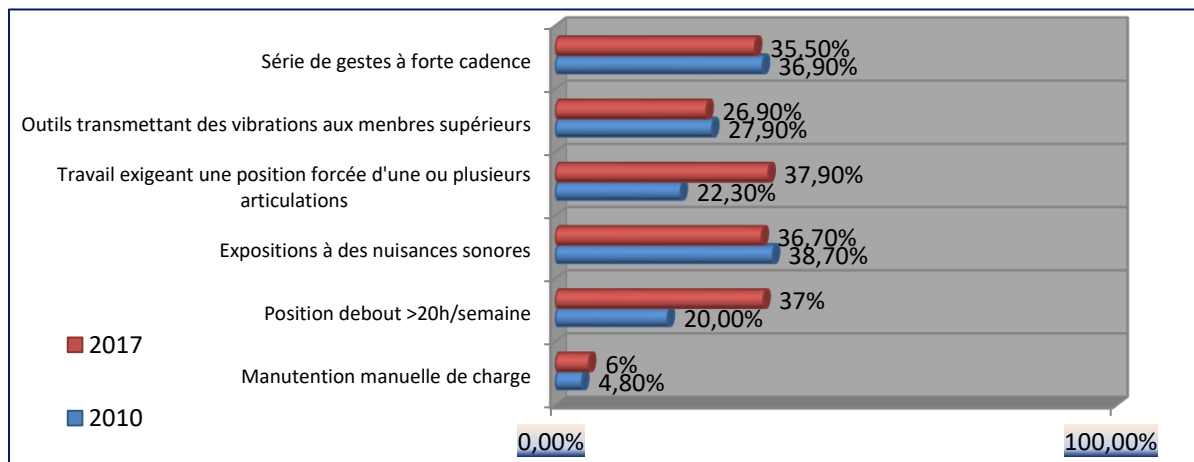


Figure 35 : Evolution entre 2010 et 2017 des risques physiques SUMER secteur d'activité Agriculture

La **figure 35** met en exergue une **croissance**, voire même quasi un doublement (**70%**), du travail exigeant une position forcée d'une ou plusieurs articulations et d'une position debout supérieur à 20 h/semaine, sur la population agricole de 2010 à 2017. De même, la manutention manuelle de charge augmente de **25% sur cette même période**. Même si ces données sont d'ordre général, l'activité de **pareur bovin comporte toutes ces contraintes**. En effet, l'augmentation des séries de gestes à forte cadence coïncide avec l'efficiency demandée. On observe une **demande de productivité croissante** ressentie par les pareurs au niveau des exploitants/clients et par les directions de ces 3 entreprises. Le reste des données nous informe d'une **très légère diminution** des nuisances sonores, des vibrations aux membres supérieurs et des séries de gestes à forte cadence.

<sup>27</sup> Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels.

### 3.3 Analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs a permis d'observer une population **majoritairement masculine** et **vieillissante**. Toutefois, l'arrivée de salariés de **genre féminin**, en âge de procréer, apparaît. Mais aucune n'a plus de 9 ans d'ancienneté. Les pareurs masculins les plus anciens durent dans ce métier plus facilement. Le pareur le plus ancien, par exemple, **diversifie son temps de travail** entre le parage et la gestion des ressources humaines. L'absentéisme, lié à l'accidentologie et la maladie, provoque une charge de travail plus importante pour l'équipe dans la mesure où le recours aux agents intérimaires semble impossible (**compétences très spécifiques**). L'épuisement professionnel en découlant nourrit ce cercle négatif qui globalement impacte physiquement et psychologiquement cette population de salariés. La difficulté de recrutement est présente (100% des pareurs formés au CFPPA trouvent un emploi, le nombre de démissions est élevé) et la concurrence entre entreprises augmente.

On remarque aussi une propension des AT concernant les lésions traumatiques à la main (l'utilisation des rénettes est en cause). A moyen et long terme, on observe un risque accru de **TMS**, se développant avec le temps, la multiplication et la combinaison des facteurs importants (gestes répétitifs). La présence d'une MP, d'une inaptitude en 2019, la nature de lésions (27% douleur d'effort et lumbago Fig.34) et la combinaison de facteurs de risques en attestent.

Au niveau du **risque chimique**, il se caractérise par des conséquences sur la santé des travailleurs à long terme. Cela explique inexorablement le manque de données et d'indicateurs présents. Néanmoins, l'impact de l'utilisation des produits chimiques peut être mis en évidence grâce aux entretiens infirmiers. Nous pourrions rechercher les effets des produits sur la peau et/ou sur l'appareil respiratoire. La verbalisation de toux, allergies ou picotements pourra nous aiguiller.

Les **apports théoriques** qui vont suivre nous permettront d'effectuer des liens et d'adapter nos entretiens infirmiers face à ces problématiques de santé.

## Chapitre 4 Apports théoriques

### 4.1 Généralités

L'analyse de ces indicateurs développés dans ce chapitre 3, nous conduit à approfondir la connaissance des pathologies observées. Nous verrons en premier lieu le risque **TMS**, maladies multifactorielles, puis nous étudierons par la suite le risque **chimique**.

### 4.2 Le risque TMS

#### Définition

Selon le ministère du travail, les **TMS** se traduisent par des douleurs de plus en plus gênantes, voire invalidantes pouvant conduire à une incapacité de travail. Ils affectent directement les muscles, les tendons et les nerfs, pour prendre par exemple la forme de douleurs au poignet ou de douleurs dorsales. Ils sont le résultat de la combinaison de multiples causes liées au poste de travail et à son environnement, à l'organisation du travail, aux facteurs individuels et au climat social de l'entreprise.

En avril 2019, l'Observatoire Economique et Social dénombreait, en **2016**, 4 746 TMS reconnus comme maladies professionnelles chez les actifs agricoles (**93,3 % au total**), dont les  $\frac{3}{4}$  chez les salariés. **L'indice de fréquence**<sup>28</sup> pour les femmes se situe à 3,7 contre 2,3 pour les hommes. 81% des TMS reconnus en 2012 touchent des salariés de plus de 40 ans. Enfin, **9/10** sont des affections péri-articulaires (tableau n°39 des MP du RA).

Cette **évolution** du nombre de MP reconnues a plusieurs facteurs :

- une hausse de la reconnaissance,
- une évolution des critères de reconnaissance,
- une intensification du travail,
- un vieillissement de la population active.

#### Localisations

D'ordre général, les localisations les plus fréquentes pour les SA<sup>29</sup> se situent :

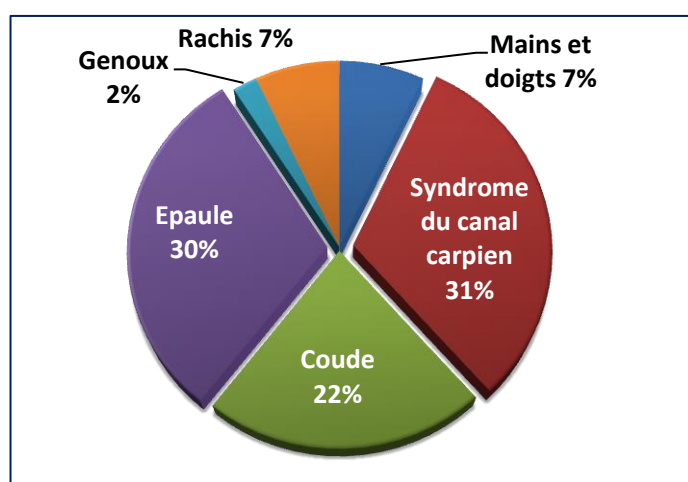


Figure 36 : Localisations générales des TMS selon Dr Michaud CHU Toulouse janvier 2021

Chez les pareurs bovins, le risque de TMS s'accroît du fait des **composants multiples** tels que l'exposition au froid et les vibrations transmises aux membres supérieurs. De plus, nous avons déjà noté des postures pénibles (flexion-rotation du tronc), un travail physique intense et des manutentions manuelles lourdes et répétitives. La perte de dextérité découlant de certaines de ces notions, provoque une accentuation exponentielle de ces risques.

<sup>28</sup> Indice de fréquence : nombre de TMS pour 1 000 affiliés agricoles.

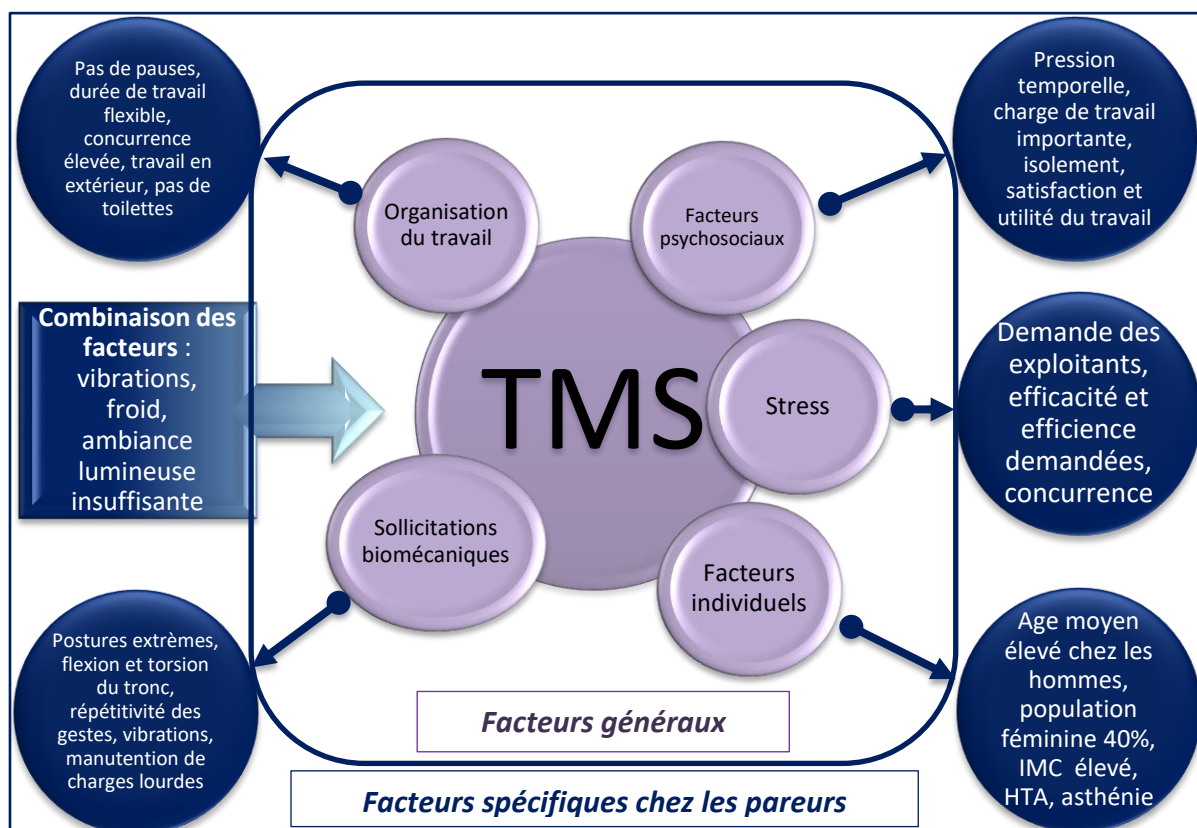
<sup>29</sup> Salariés Agricoles, étude du Dr Michaud, janvier 2021.



## Facteurs de risques

Les TMS sont des maladies multifactorielles à composantes professionnelles.

Figure 37 : Les facteurs de risques généraux et spécifiques des pareurs des TMS



➤ **Organisation du travail** : le manque de pauses ou d’alternances entre les tâches plus ou moins répétitives ainsi qu’une durée de travail excessive sont des facteurs organisationnels qui augmentent le risque de TMS. Le temps de récupération se doit d’être présent, et désormais la recherche d’efficacité et de rentabilité économique tend à le diminuer. Le métier de pareur bovin s’apparente dans les faits à une logique d’indépendant, soumis aux règles d’une concurrence soutenue et d’objectifs élevés. En outre, une organisation en binôme favorise la répartition des tâches et contribue à une entraide conjointe. L’isolement par le travail peut conduire au **stress** (et donc à de possibles troubles du sommeil). Enfin, l’accès aux toilettes est limité.

➤ **Facteurs psychosociaux** : une charge de travail excessive, une forte pression temporelle, un manque d’autocontrôle sur le travail, un manque de participation des salariés aux décisions concernant leur travail mais aussi un manque de soutien social des collègues et/ou de la hiérarchie participent aux contraintes psychosociales et à l’apparition des TPS<sup>30</sup>. Cette apparition de stress et cette perception négative amplifie les douleurs et la tension musculaire. On peut se poser la question de l’utilité du travail et de la satisfaction du travail. Le RPS pourrait être présent, toutefois, pour cette catégorie de travailleur, l’autonomie dans le travail et la satisfaction élevée liée aux exploitants contre balance cette hypothèse. La motivation reste à un stade assez élevé.

➤ **Sollicitations biomécaniques** : une forte répétitivité des gestes, des efforts excessifs, un travail nécessitant des gestes précis et très fins, des postures inconfortables ou maintenues durant de longues périodes (bras au-dessus des épaules, torsion du tronc lors du meulage....).

<sup>30</sup> Troubles Psychosociaux

➤ **Facteurs individuels** : liés aux caractéristiques intrinsèques de chaque individu (âge, genre, diabète, dysfonctionnement de la thyroïde...). On recherchera des signes d'hypertension artérielle, d'asthénie, de traitement antidiabétique en particulier.

Concernant **les coûts indirects**, les coûts de régulation, liés aux dysfonctionnements induits par les TMS (absentéismes et départs, perte de la productivité, perte de la capacité de production) sont de 2 à 7 fois plus importants que les **coûts directs**.

### 4.3 Le risque chimique

Le **risque chimique** se définit par un ensemble de situations dangereuses impliquant des produits chimiques, dans les conditions d'utilisation et/ou d'exposition.

Selon l'INRS<sup>31</sup>, un **produit chimique** est un produit commercialisé ou non, d'origine naturelle ou fabriquée, utilisé ou émis par différentes formes (solide, poudre, liquide, gaz, poussière, fumée, brouillard, particules, fibre...). Les effets sur la santé peuvent être, en fonction de l'exposition, de la durée et de la dose, **immédiat ou non** et **réversible ou non**. L'utilisation de ces produits expose les salariés à un risque professionnel, le risque chimique, voir classé **CMR** (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques). Même à de faibles quantités, peu fréquente, et de courte durée, elle peut suffire à augmenter le risque pour la santé.

#### Nouvelle classification

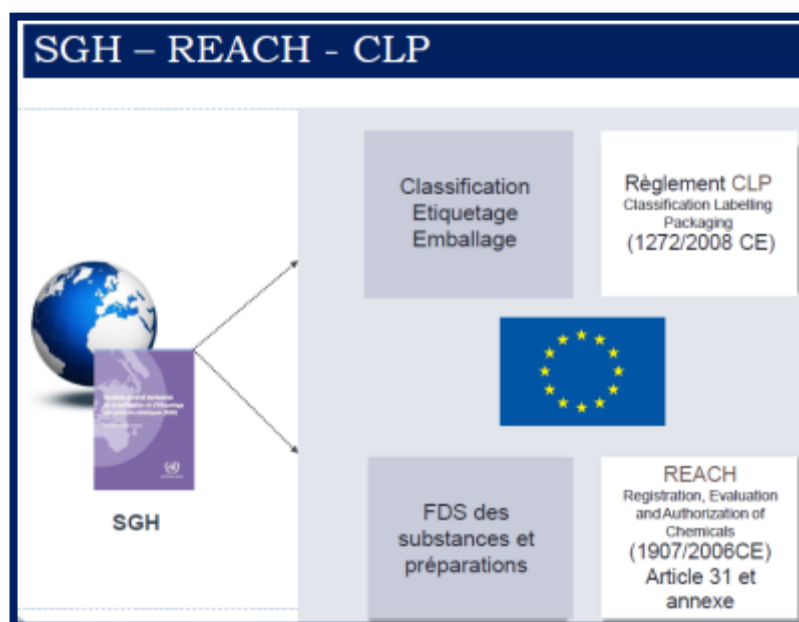


Figure 38 : Système Général Harmonisé risques liés aux produits chimiques. Entré en vigueur en **2007**, il recense, évalue et contrôle les produits chimiques.

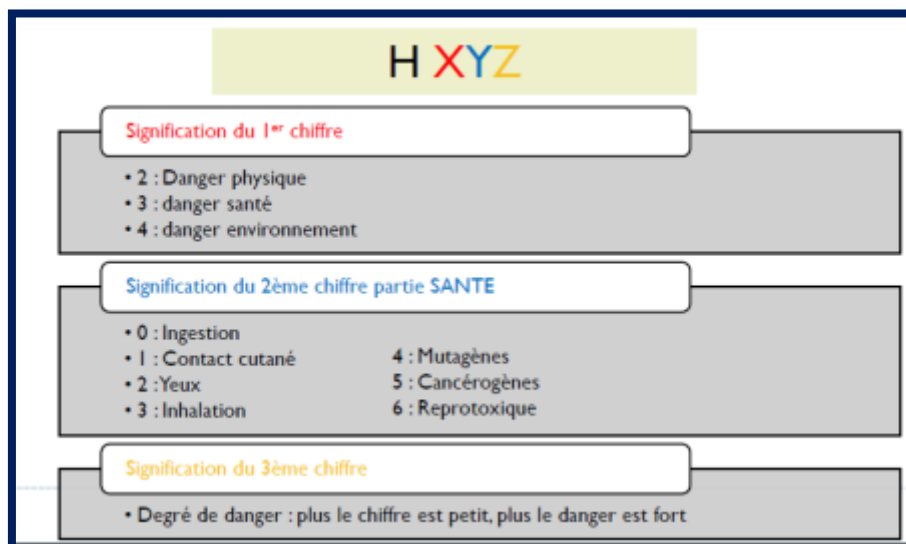
Le **système général harmonisé** (SGH) vise à créer un système unique à l'échelle mondiale couvrant la classification des produits chimiques, leur étiquetage et leurs FDS afférentes. L'origine étant le livre violet de l'ONU de 2003. **REACH** est l'acronyme de «Registration Evaluation and Autorisation of Chemicals» (enregistrement, évaluation, et autorisation des substances chimiques). Il a pour but de **préserver la santé humaine et l'environnement** contre les



L'Agence européenne des produits chimiques a été créée le 18 décembre 2006 par le règlement enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques.

<sup>31</sup> Institut National de Recherche et de Sécurité

Figure 39 : Notion de Danger et signification



Une mention de danger « est une phrase qui, attribuée à une classe de danger ou à une catégorie de danger, décrit la nature du danger que constitue un produit chimique et, lorsqu'il y a lieu, le degré de ce danger »<sup>32</sup>.

*Fiches de données de sécurité*

La **FDS**<sup>33</sup> se présente comme un document essentiel qui fournit un nombre important d'informations complémentaires nécessaires à la protection de la santé, de la sécurité du travailleur mais aussi de l'environnement, en indiquant notamment les notions de dangerosité, les pictogrammes, les moyens de protection et les mesures à prendre en cas d'urgence (annexe 9).

Nocif, irritant	Corrosif	CMR	Polluant pour l'environnement	Inflammable	Toxicité aigue	Comburant	Explosif	Gaz sous pression

Tableau 6 : Pictogrammes selon règlement CLP<sup>34</sup>

Nous allons ici nous intéresser au **numéro CAS**<sup>35</sup>, véritable enregistrement au niveau mondial de tous les produits chimiques. Une étude consciencieuse des FDS concernant les produits utilisés par les pareurs bovins, puis des recherches sur le site **ECHA**<sup>36</sup>, l'utilisation de l'outil **COLIBRISK** (annexe 7, module d'analyse des substances), tout comme l'échange avec un conseiller en prévention de mon secteur et Mme Jessie ALDANA, toxicologue, nous permet de faire ressortir ce tableau 7 suivant :

<sup>32</sup> Jessie Aldana, *Le risque chimique en pratique*, cours DUST INMA 2020/2021










<sup>33</sup> Fiche de Données de Sécurité

<sup>34</sup> Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et l'emballage

<sup>35</sup> Chemical Abstracts Service

<sup>36</sup> European Chemicals Agency

Tableau 7 : Les produits chimiques utilisés par les pareurs bovins

Nom du produit fabricant utilisé par	Informations présentes sur la FDS	Informations complémentaires selon CAS	Moyens de prévention selon FDS
<p><b>Septicare II</b> <b>Bond XL</b> UKAL élevage utile <b>entreprise 1</b> Colle la semelle bois ou caoutchouc, en la chauffant, sur onglons sains</p>	<p>Révisée le <u>15/09/2014</u> <b>DANGER</b> densité vapeur &gt;1 (gaz lourd)   H315 Provoque une irritation cutanée H317 Peut provoquer une allergie cutanée H319 Provoque une sévère irritation des yeux H332 Nocif par inhalation H334 Peut provoquer des difficultés respiratoires par inhalation H335 Peut irriter les voies respiratoires H351 <b>Susceptible de provoquer le cancer</b> H373 <b>Risques présumés d'effets graves sur les organes à la suite d'une exposition prolongée</b></p>	<p>68424-09-9 (45- &lt;100%) <b>Obtention de 2 FDS concernant les 2 substances qui se mélangent</b> <b>Difficultés à avoir la finalité du produit</b> CMR catégorie 2</p>	<p>Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales, gants de protection butylique (EN 374), <b>filtre respiratoire A2 P2</b></p>
<p><b>MS GluePro</b> Schippers Europe <b>entreprises 2 et 3</b> Colle la semelle bois ou caoutchouc, en la chauffant, sur onglons sains</p>	<p>Révisée le <u>18/09/2013</u> <b>DANGER</b>   H315 Provoque une irritation cutanée H317 Peut provoquer une allergie cutanée H319 Provoque une sévère irritation des yeux H332 Nocif par inhalation H334 Peut provoquer des difficultés respiratoires par inhalation H335 Peut irriter les voies respiratoires H351 <b>Susceptible de provoquer le cancer</b> H373 <b>Risques présumés d'effets graves sur les organes à la suite d'une exposition prolongée</b></p>	<p><b>Absence de numéro CAS sur la FDS</b> identité chimique : ISONATE point d'ébullition 35 degrés<sup>37</sup> CMR catégorie 2</p>	<p><b>Filtre à gaz de type A</b>, gants de protection, lunettes de sécurité, vêtements de protection</p>
<p><b>TH5-V</b> THESEO <b>entreprises 1 et 2</b> Désinfection des cages de parage</p>	<p>Révisée le <u>23/04/2018</u> H302 Nocif en cas d'ingestion     H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H317 Peut provoquer une allergie cutanée H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation H335 Peut irriter les voies respiratoires</p>	<p>68424-85-1 (20-50%) 111-30-8 (10-20%) <b>Manque 1 pictogramme</b>  H301 <b>Toxique en cas d'ingestion</b> H330 <b>Mortel par inhalation</b></p>	<p>Porter un appareil respiratoire à filtre anti gaz <b>type K</b>, gants résistants aux produits chimiques, vêtements de protection</p>

<sup>37</sup> On appelle point d'ébullition d'un liquide, pour une pression donnée, la température à partir de laquelle il passe de l'état liquide à l'état gazeux s'il reçoit de la chaleur.

<p><b>SALIDERM</b> Synthèse élevage <b>entreprise 2</b> Biocide, poudre sur les onglons</p>	<p>Révisée le 8/02/2018 Acide salicylique (50% &lt; 100%) H302 Nocif en cas d'ingestion H318 Provoque des lésions oculaires graves</p>	 	<p>Absence du pictogramme <b>CMR</b> sur l'étiquetage du produit et sur la FDS <b>CMR Catégorie 2</b> H361d <b>Susceptible de nuire au fœtus</b></p>	<p>Ecran facial (EN 166) ou lunettes de protection, vêtements de protection, gants résistants RC (EN 374)</p>
---	--	---	--	---

Ainsi, sur les 4 FDS demandées concernant les 4 produits chimiques les plus utilisées par les pareurs, on observe des données peu fiables et difficiles d'accès. Notons notamment le produit **SALIDERM** qui est «**susceptible de nuire au fœtus**» (FDS et CLP<sup>38</sup> non à jour) dans une population de salariés qui contient **une population de femmes en âge de procréer** (pour rappel 40%). En outre, les **2 types de colles sont classés CMR catégorie 2** au niveau de la moitié du mélange du produit final. Si l'obtention des FDS a été assez difficile, on remarque qu'il est encore plus difficile d'obtenir la composition chimique finale, sachant qu'elle n'est pas fournie systématiquement. On peut donc émettre l'hypothèse suivante: quelle est la fiabilité des informations données aux salariés par ces FDS ? En quoi la véracité des informations contenues dans les FDS concourt aux effets sur la santé des salariés ?

*Voies de pénétration*

Tout produit chimique qui entre en contact avec le corps humain peut **perturber le fonctionnement** de ce dernier, et conduire à **l'apparition d'effets sur la santé** plus ou moins graves. L'exposition aux produits chimiques s'effectue par :

Tableau 8 : Voies de pénétration des produits chimiques.

Exposition	Par contact Voie cutanée	Par inhalation Voies respiratoires	Par ingestion Voie digestive	Par projection Voie oculaire
<b>Facteurs favorisant la contamination</b>	Temps de contact, composition du produit, transpiration, chaleur, peau lésée, plaies, excoriations, non port des EPI, mains/bouche, cigarettes, chewing-gum, ongles, hygiène générale			
<b>Effets sur la santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Suite à une exposition <b>aigüe</b> ou <b>chronique</b>, à une dose <b>faible</b> ou <b>élevée</b></li> <li>➤ L'effet peut être <b>immédiat</b> (<u>irritation des muqueuses, nez et gorge, nausées, irritation, brûlures, perte de la vue</u>) ou <b>différé</b> (<u>cancer, maladies neurologiques, altération d'un organe, trouble de la reproduction</u>), <b>réversible</b> ou <b>non</b></li> </ul>			

Quelle que soit la voie de pénétration, **les produits sont transportés par le sang**. Tous les organes peuvent donc être atteints. Ainsi, on recherchera surtout des signes d'apparition d'une **réaction allergique** telle qu'urticaire, dermatite, eczéma, rhinite, conjonctivite et asthme. De même, on sera vigilant sur d'autres effets : céphalées, hépatite, atteinte respiratoire (dyspnée) ou insuffisance rénale (asthénie, pollakiurie).

<sup>38</sup> Classification Etiquetage Emballage

### Phyt'attitude

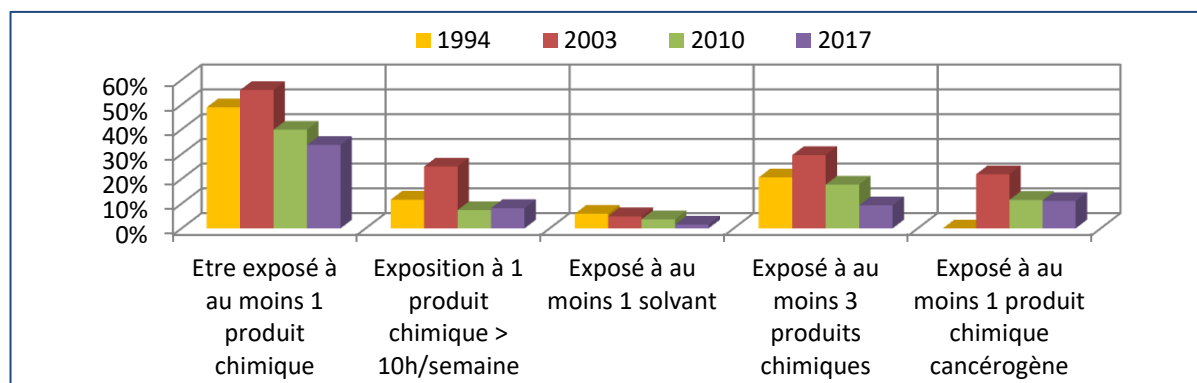
Créé en 1991 par la MSA et généralisé en 1997 à tous les départements métropolitains, Phyt'attitude recense, analyse et valide les informations sur les accidents et incidents survenus lors de l'utilisation des produits phytosanitaires, mais aussi à d'autres expositions chimiques. Les objectifs se présentent surtout comme le développement de la prévention individuelle, mais aussi de devenir le « maillon agricole » du Réseau National de toxicovigilance.



### SUMER 2017

Enfin, remarquons dans la figure 35 **une évolution significative de l'exposition aux produits chimiques**, selon l'enquête SUMER 2017. On note que si l'exposition aux produits chimie baisse depuis 2003, l'exposition concernant les agents cancérrogènes reste élevée. De plus, l'évolution de ces expositions apparait très variable selon les produits. L'importance du risque chimique dans le **plan SST 2021/2025** de la MSA conforte cette priorité.

Figure 40 : Exposition aux produits chimiques en agriculture selon enquête SUMER 2017



### SEIRICH

L'outil **SEIRICH** (Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel) a été développé par l'INRS. Téléchargeable en ligne, gratuit, il permet aux entreprises de s'informer et d'évaluer leurs risques chimiques : <http://www.seirich.fr>.



Cet outil s'adresse à tous, au vu de 3 niveaux d'expertise, pour s'adapter au niveau de l'utilisateur. **Evolutif**, il prend en compte les évolutions réglementaires et le retour des utilisateurs.

## Chapitre 5 La consultation infirmière Visite d'Information et de Prévention

### 5.1 Règlementations infirmiers

Le rôle de l'infirmier prend sa source dans le décret 2004-802 du 29 juillet 2004 du Code de la Santé publique. Il semble opportun d'extraire certains chapitres où le rôle de l'IDEST semble notifié.

**L'article R. 4311-1** : « l'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé. Dans l'ensemble de ces activités, les infirmiers et infirmières sont soumis au respect des règles professionnelles et notamment du secret professionnel. Ils exercent leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, du secteur sociale et médico-social et du secteur éducatif ».

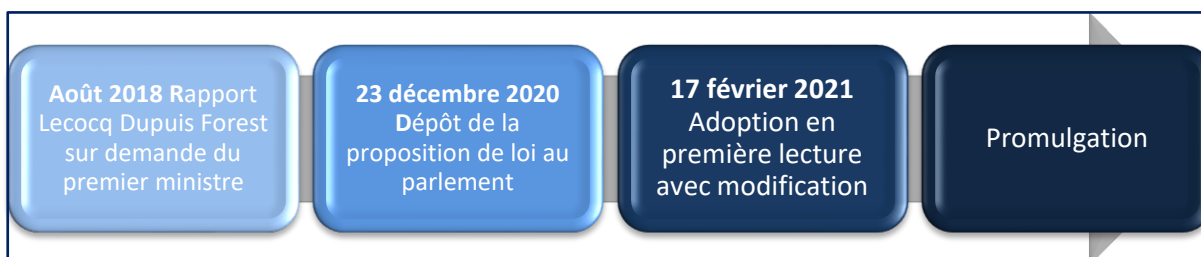
**L'article R. 4311-3** : « l'infirmier identifie les besoins de la personne, pose un diagnostic infirmier, formule des objectifs de soins, met en œuvre les actions appropriées et les évalue ». Enfin, on note que **l'article R. 4311-5** permet à l'infirmier, dans le cadre de son rôle propre, de recueillir des observations de toute nature susceptibles de concourir à une connaissance de l'état de santé de la personne et à apprécier les principaux paramètres servant à sa surveillance.

### 5.2 Rôle infirmier

L'Infirmier de santé au travail fait partie intégrante de l'équipe de santé au travail depuis la loi du 20 juillet 2011. Les activités déléguées par le médecin du travail à l'IDEST doivent être exercées dans les limites des compétences de l'IDE déterminés par le CSP<sup>39</sup>. Sur la base de **protocoles écrits**, l'IDEST exerce ses missions propres et celles définies par le médecin du travail et sous sa responsabilité. Depuis quelques années, et afin de pallier la diminution constante du nombre de médecin du travail, **le rôle et les missions des infirmiers ont évolué** et leurs compétences se sont accrues pour répondre aux **besoins spécifiques** de santé dans le monde du travail.

De ce fait, la proposition de loi transpose **l'accord national interprofessionnel (ANI)** conclu le 10 décembre 2020 par les partenaires sociaux en vue de réformer la santé au travail.

Figure 41 : Proposition de loi 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail



<sup>39</sup> Code de la Santé Publique

### 5.3 Démarche clinique infirmière

La démarche clinique est le processus d'identification de l'ensemble des problèmes de santé réels et potentiels d'une personne mais également des capacités.

Les **soins infirmiers** (selon CSP 4311-2) peuvent être d'ordre éducatif, préventif et curatif. Ils intègrent une qualité technique et relationnelle. Ils respectent les droits de la personne, dans le souci de son éducation à la santé et en tenant compte de la personnalité de celle-ci dans ses composantes physiologique, psychologique, économique, sociale et culturelle.

### 5.4 Organisation pratique et mise en œuvre des VIP

A la suite de mes observations sur le terrain concernant ces **3 entreprises**, des Visites d'Information et de Prévention ont été programmées sur les sites de Laval et de Mayenne sur la période de **janvier à février 2021**. La validation de cette organisation par le médecin du travail a permis cela.

Dans un souci d'ordre pratique, il convient d'explicitier quelques détails de ces entretiens infirmiers. Le temps défini sera de **45 minutes**, c'est-à-dire le temps habituel depuis la mise en place du protocole sanitaire lié à la Covid-19. La connaissance du logiciel interne à la MSA, @toutprev permet désormais de fluidifier l'entretien.

En outre, l'accroissement de **la connaissance du terrain et du métier** garantie par mes actions en milieu de travail et mes recherches, permettent une réelle crédibilité lors de ces entretiens. Les **échanges** avec le **médecin du travail** ont orienté précisément les axes :

- introduire le **cadre de l'entretien** (visite périodique) associé au projet de fin d'étude a pour conséquence une réelle implication des salariés,
- évoquer le temps imparti de 45 minutes évitera un quelconque débordement,
- intégrer le questionnaire individuel en appui de l'entretien infirmier, directement disponible sur le dossier informatique @toutprev, facilite la trame,
- Notons que tous les pareurs ont ici un **suivi individuel simple**, selon la déclaration des employeurs.

### 5.5 Questionnaire

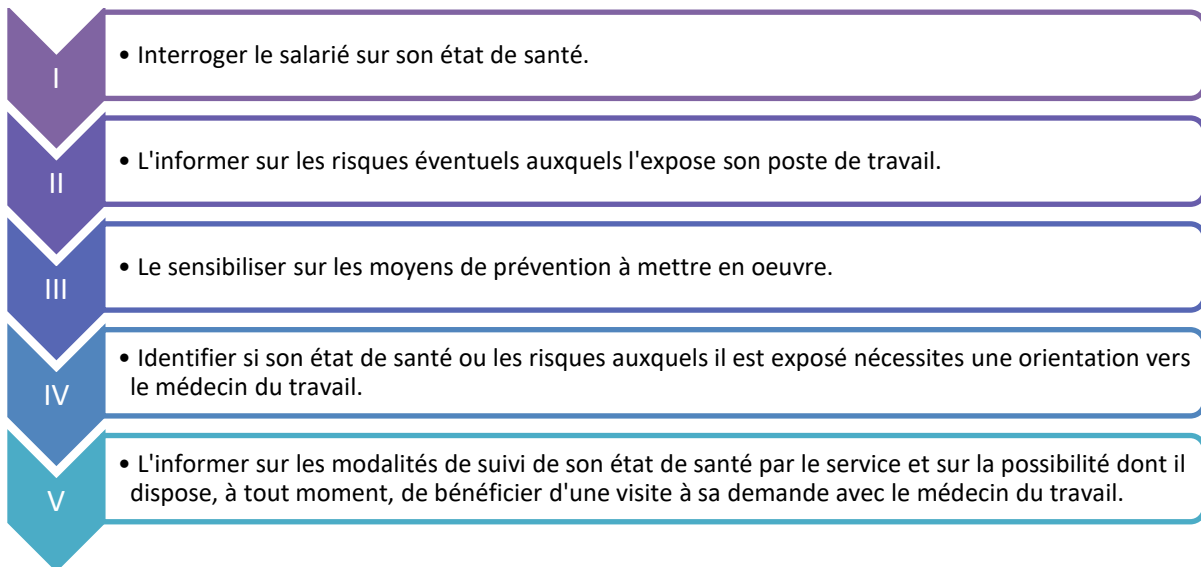
Afin de **compléter mes entretiens infirmiers**, avec en fil conducteur les problématiques explicitées dans ce projet de fin d'étude, un **questionnaire** a été réalisé (annexe 8). Celui-ci se devait avant tout de se présenter en support des VIP. Dans les faits, ce questionnaire a été préparé dans un cadre plus globale en décembre 2020 avec ma collègue IDEST de l'Orne. Effectivement, l'objectif majeur serait de proposer des questionnaires intégrés lors de nos entretiens. Par la suite, mon objectif a été d'élaborer ce questionnaire destiné aux pareurs.

En outre, cette enquête partagée entre l'équipe de Santé au Travail de la MOS, participerait activement à une **augmentation accrue d'une collaboration**. Ce projet complémentaire pourrait mettre en exergue les problématiques de cette filière et en **augmenter les connaissances**. Toute l'équipe pourrait alors se questionner sur ce métier et **individualiser ses entretiens**. Notons aussi que cela a permis à certains collègues, et à moi-même, d'améliorer sensiblement notre connaissance du logiciel interne à la MSA, @toutprev. La **validation** de ce questionnaire par le médecin du travail et sa **participation** a solidifié ce raisonnement.



## 5.6 Trame de la VIP

L'exigence de ce travail se situe au niveau **organisationnel, qualitatif et législatif**. Les **objectifs** seront d'amener des éléments de compréhension des comportements de salariés exposés à des risques de TMS et chimiques, mais aussi de développer des approches pertinentes afin de favoriser des comportements sains. Sous délégation du médecin du travail, l'expertise infirmière se caractérisera par :



### ① Interroger le salarié sur son état de santé

Ainsi, **10 entretiens** ont été réalisés, appuyés par un questionnaire. Au total, 6 hommes et 4 femmes se sont déplacés avec une moyenne d'âge globale de **32,3 ans**. On constate que :

➤ **5** sont en **surpoids** et **2** sont en **obésité modérée** (avec un IMC moyen de **26,94**). En effet, l'activité physique sportive en dehors du travail correspond à seulement **3 salariés sur 10**. Le plus souvent les repas sont pris **rapidement** dans la voiture afin de satisfaire le service rendu aux clients ;

➤ 2 salariés sont traités pour **hypertension** et **dyslipidémie**. Des céphalées ont été verbalisées par 3 salariés, souvent en fin de journée, associées d'une asthénie. Un **manque d'hydratation** a aussi été repéré pour la quasi-totalité des pareurs ;

➤ Des **allergies cutanées**, type inflammation, ont été signalées par 3 salariés et 5 salariés de la même entreprise ont des picotements ORL lors de l'utilisation du **SALIDERM**, toutefois cela n'a jamais donné lieu à une visite au médecin traitant. De plus, il est de plus en plus difficile d'être suivi médicalement dans un département dit de « désert médical » ;

➤ Les rappels de vaccins DTP sont à **jour** pour **90%** des salariés (une réorientation au médecin traitant). Le tétanos fait partie des pathologies pouvant entraîner un décès sur trois. Un dépliant d'informations de la MSA leur a été remis en ce sens avec les âges rappels ;

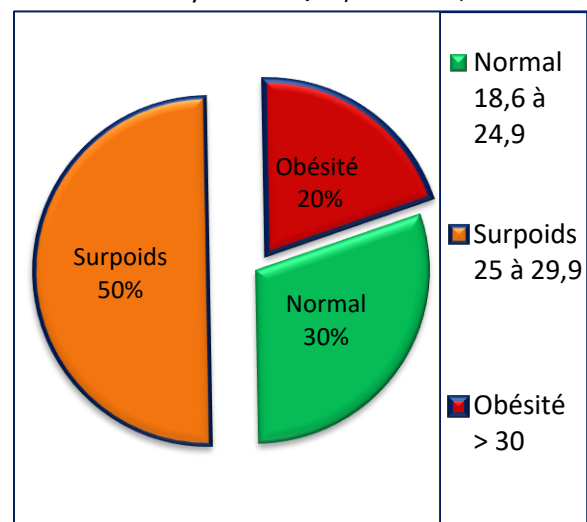


Figure 42 : Répartition des salariés pareurs en Mayenne selon l'IMC

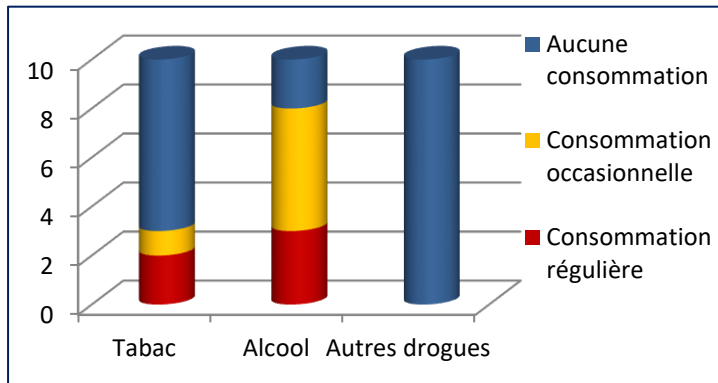


Figure 43 : Consommation de tabac, alcool ou autres chez les pareurs.

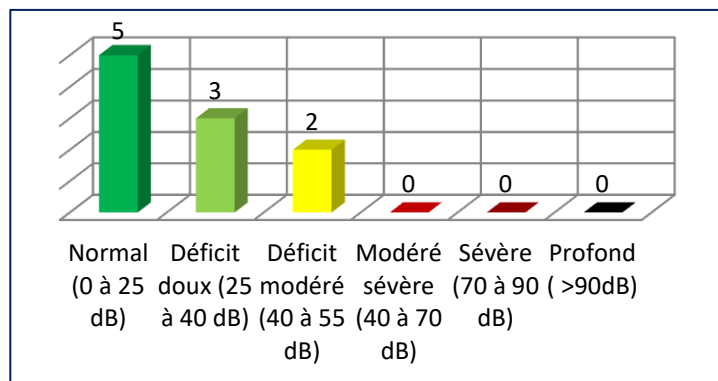


Figure 44 : Audition chez les pareurs bovins.

déficit sévère à profond, même ceux ayant une ancienneté importante.

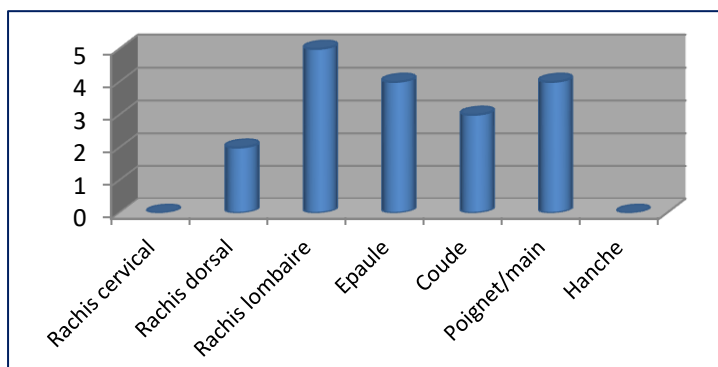


Figure 45 : Localisations des douleurs.

La consommation de tabac, alcool ou autres drogues nous intéressent dans la mesure où elle peut avoir des conséquences sur l'apparition des TMS. **30%** fument régulièrement ou occasionnellement alors que **70%** consomment de l'alcool. L'utilisation d'autres drogues n'est pas présente ou pas déclarée. Le **tabagisme au travail** (**100%** des salariés qui fument le font sur le lieu de travail) peut accroître la transmission des produits chimiques (ingestion) et accroître l'apparition de TMS.

Les examens complémentaires relatifs à **l'audition** démontrent **20%** de salariés avec un déficit modéré alors que **80%** ont une audition normale à déficit doux. Aucun salarié n'a de

Les douleurs principales se situent au niveau des **poignets/mains** (tendinites) et le **rachis lombaire**. Ce sont des douleurs souvent chroniques auxquels ils disent s'habituer dans la mesure où aucun ne se fait traiter médicalement. Signalons juste quelques prises d'antidouleurs ponctuelles et des séances chez l'ostéopathe.

② L'informer sur les risques éventuels auxquels l'expose son poste de travail.

La notion d'information et de présence des risques biologiques et chimiques démontrent une **méconnaissance** de ceux-ci (2 salariés considèrent que leur métier comporte des **risques chimiques** et 3 des **risques biologiques**). A contrario, la notion de risques traumatiques prime. Effectivement, le risque le plus visible et le plus

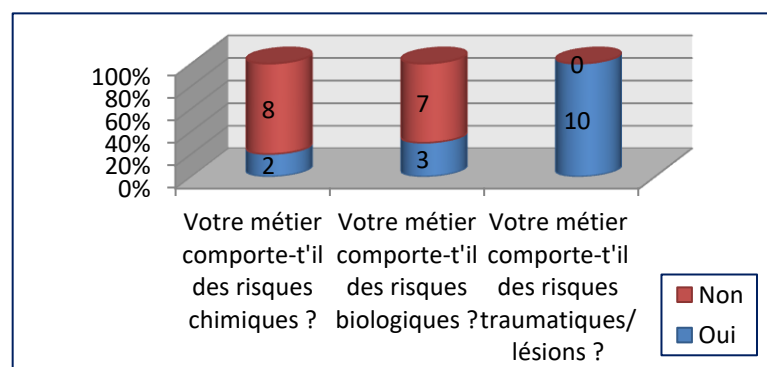


Figure 46 : Connaissances des risques du métier de pareur.

habituel se situe au niveau des mains (Fig.33). Toutefois, ce ne semble pas être celui qui comporte le plus de danger pour le salarié, notamment à moyen et long terme. Notre rôle consiste à rappeler que cette activité expose à des **risques de TMS**, notamment liés aux vibrations, au froid et aux habitudes des gestes et postures. La possibilité se présente alors pour initier une réflexion de leur part qui amènerait à modifier les habitudes de travail. On pense au **bon port des EPI** par exemple ou alors au fait de maintenir une **bonne hygiène des mains** quand cela est possible. Le fait de fumer pendant le travail (**30%** des salariés sont fumeurs) augmente aussi ce risque d'ingestion de produits chimiques. Les examens complémentaires sont aussi l'occasion d'une prise de conscience d'une altération de capacités auditive ou visuelle. Enfin, certains ont évoqué le fait qu'ils se sentaient souvent obligés d'aller chercher les bovins eux-mêmes afin d'effectuer le parage. Un **gain de temps** en serait la cause.

③ Le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre

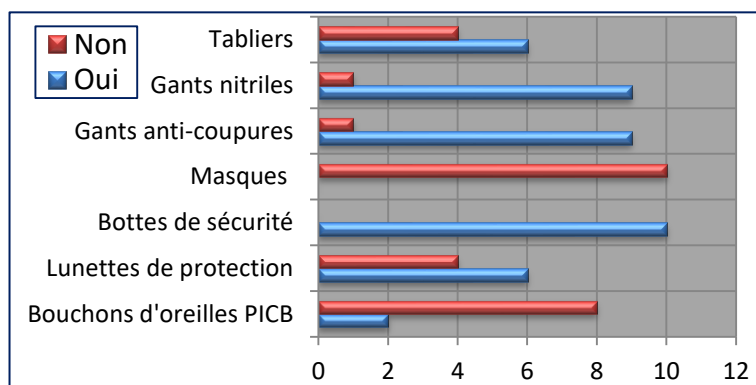


Figure 47 : Port des EPI.

Le **port des EPI** paraît hétérogène. Les gants de protections et les bottes de sécurité sont portés majoritairement. A contrario, les **PICB<sup>40</sup>**, les **lunettes de protections** et les **masques** ne sont que très peu utilisés, voire pas du tout. Parmi ces EPI, seuls les appareils de protection respiratoire filtrant ne sont pas à disposition. Des rappels des règles de sécurité et de

l'utilisation stricte des EPI fournis ont été effectués systématiquement. Des **plaintes** ont été émises au niveau de la qualité de certaines cages de parage (manutention lourde, non réglables en hauteur). Le **rôle infirmier** lors de la VIP aura comme fil conducteur de questionner le salarié sur sa relation avec sa santé. Être acteur de sa santé au travail ou dans sa vie privée peut provoquer un bien-être au travail ou limiter certaines pathologies. La sensibilisation d'une **bonne hydratation** (3 femmes sur 4 se sont plaintes d'infections urinaires ou de douleurs abdominales) et la prise de **pauses régulières** au cours de la journée agit sur l'apparition des TMS. Or on a observé que la majorité ne s'hydrate pas de la matinée, d'autant plus que l'accès aux toilettes est limité. L'apparition d'infection urinaire ou de baisse de la vigilance est majorée. **L'implication des salariés semble totale**, voire même au-delà puisqu'on s'aperçoit que la résistance et les prises de risques pour leur santé sont élevées.

④ Identifier si son état de santé ou les risques auxquels il est exposé nécessite une orientation vers le médecin du travail

Au vu de l'utilisation de produits CMR, et selon les consignes du **médecin du travail**, les visites ont été rapprochées aux 2 ans. L'objectif sera aussi d'informer les employeurs de leurs obligations en déclarant les postes en **suivi individuel renforcé**.

Enfin, nous avons informé le salarié sur les modalités de suivi de son état de santé par le service et

<sup>40</sup> Protection Individuelle Contre le Bruit

sur la possibilité dont il dispose, à tout moment, de bénéficier d'une visite à sa demande avec le médecin du travail (phase ⑤ de la VIP).

### 5.7 Jugement clinique en lien avec la situation

Du point de vue des diagnostics infirmiers, on peut noter que la notion de soins personnels ne se limite pas aux soins d'hygiène, elle englobe également les pratiques de promotion de la santé, l'aptitude à se prendre en main et la façon de penser.

L'impact mesuré de l'activité professionnelle sur la santé des salariés me permet d'établir les diagnostics infirmiers suivants :

#### Réels

- **Incapacité partielle d'utiliser les toilettes** liée au manque de pauses, absence de toilettes, travail itinérant se manifestant par des infections urinaires, constipation, douleurs abdominales ;
- **Manque de connaissances** lié à l'utilisation de produits chimiques se manifestant par un comportement inadapté ;

#### Potentiels

- **Douleur chronique** liée à l'activité professionnelle se manifestant par des troubles musculo squelettiques ;
- **Altération de la mobilité physique** liée aux douleurs mécaniques, à la manutention de charge, aux gestes répétitifs, postures contraintes, travail debout se manifestant par une incapacité partielle à se déplacer ;
- **Risque élevé d'atteinte à l'intégrité de la peau** lié au meulage et à l'utilisation des rénettes ;
- **Risque élevé de déficit de volume liquidien** lié au manque de pauses, à une cadence élevée ;
- **Risque d'allergies ou d'intoxication** lié à l'utilisation de produits chimiques dangereux ;
- **Risque élevé d'infection** lié aux agents pathogènes.

### 5.8 Evolution de la problématique collective

Lors des entretiens, nous remarquons que beaucoup de salariés émettent **des plaintes** concernant des douleurs physiques lors de leurs activités. Néanmoins, ces plaintes sont peu lisibles sur nos indicateurs car **sous-estimés**. Par exemple, les épicondylites ou douleurs dorsales sont exprimés «oui souvent à la fin de la journée, j'ai mal au bras, au coude, mais il faut bien travailler». La **satisfaction lié au travail** et au service rendu à l'exploitant (qu'ils connaissent bien en général car ils se déplacent régulièrement chez eux), couplé à cet aspect «d'indépendant, de libéral», ont pour conséquence une **implication forte des salariés dans leur travail**.

Lorsque l'on évoque les **risques professionnels** dans leur métier, tous évoquent assez facilement les risques de lésions cutanées liés aux bovins ou aux outils. En effet, le bruit, le risque chimique ne leur viennent pas tout de suite comme prioritaires (**80% ne portent pas les PICB** alors qu'ils sont à disposition **fig.47**). Et aucun salarié n'a pu m'indiquer la définition exacte du pictogramme CMR. Si l'**éducation thérapeutique** vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie et leur santé, nos conseils de prévention s'adaptent aux salariés dans le champ de l'expertise infirmier. Au sujet des **TMS**, les conseils sur les gestes et postures, l'organisation du travail (binôme, coordination) et l'hydratation ont reçu un accueil satisfaisant. A contrario, le côté «non visible» des **risques chimiques sur la santé immédiate** n'a pas eu le résultat escompté. En effet, chez les femmes, **l'information et la sensibilisation** ont retenu leur

attention alors que ce fut beaucoup plus difficile chez les hommes. Nous pourrions nous servir de cet aspect, dans le futur, afin d'établir le plan d'action en conséquence.

L'étude des indicateurs a mis en évidence la spécificité de la population des pareurs et les incidences du travail sur celle-ci. Lors des consultations, nous avons pu approfondir les thèmes et problématiques énoncés, notamment complétés par un questionnaire intégré. Ce questionnaire a aussi été utilisé par l'équipe de Santé au travail de la MOS avec un résultat de 4 questionnaires utilisés hors Mayenne de janvier 2021 à mars 2021.

Tout cela a pu confirmer mon hypothèse de départ, c'est-à-dire que **le travail a une incidence sur l'apparition des TMS** sur cette population de salariés agricoles. Une ancienneté écourtée des femmes dans ce métier, mais aussi les indicateurs révélés lors des entretiens infirmiers divulguent une problématique de TMS. Toutefois, très peu d'entre eux consultent leur médecin traitant pour ces symptômes.

En outre, **la méconnaissance** de la présence de produits CMR m'indique que le plan d'action devrait incorporer une prévention primaire collective. On observe que la problématique de **l'utilisation des produits chimiques n'a pas été abordée lors de la formation des pareurs professionnels**, en partie liée à une méconnaissance probable des formateurs et des salariés des produits utilisés. Tous ces dangers sont pourtant signalés sur les produits et FDS où il semble difficile d'obtenir des informations complètes.

Enfin, l'utilisation des rénettes semble être la cause de nombreuses lésions surtout au niveau des mains.

La **situation de crise sanitaire actuelle** joue aussi un rôle dans l'apparition de TPS. Le non port régulier du masque chirurgical s'explique par une demande forte des exploitants/clients qui argumentent le fait d'être chez eux et décident de voir le visage des personnes travaillant sur leur domaine. Cela est d'autant plus difficile pour les pédicures du genre féminin et les plus jeunes.

**La suite de mon travail consistera donc à effectuer des actions de promotion de la santé sur le risque TMS puis d'approfondir la prévention sur le risque chimique, en tenant compte des 9 principes de prévention et surtout des acteurs. Les plaintes des salariés et les contraintes organisationnelles devront s'accorder vers un objectif commun, la santé au travail.**

## Chapitre 6 Action de promotion de la santé au travail

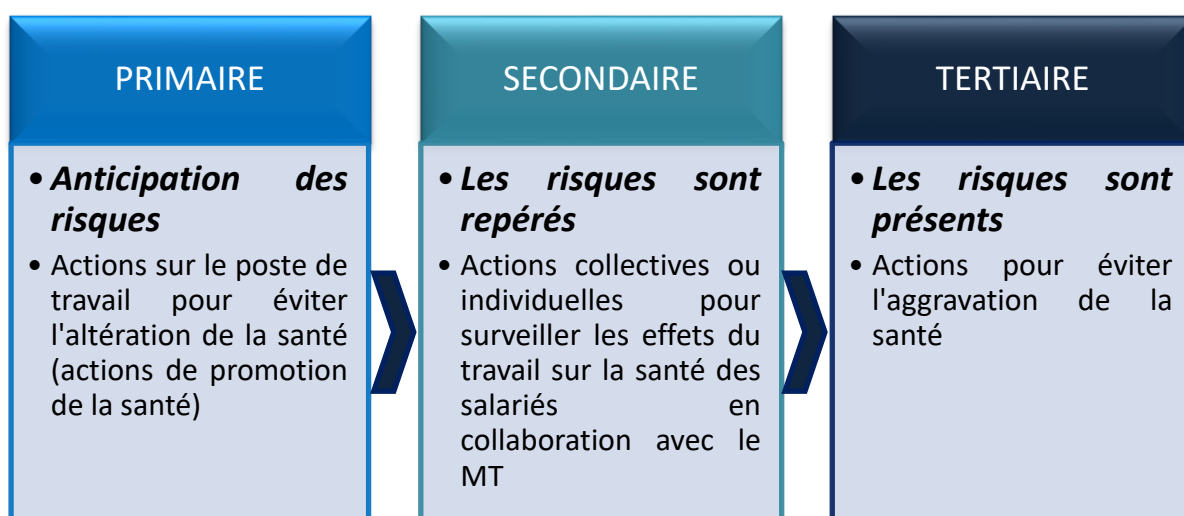
### 6.1 Généralités

La santé se définit par «*un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité*» selon l'OMS. Effectivement, la notion de bien-être prend ici toute son importance

Trois grands concepts émergent alors de cette définition élargie, la **prévention**, la **promotion** et **l'éducation pour la santé**.

#### *La prévention*

Au niveau des domaines d'intervention de l'Infirmier Santé au Travail, notons 3 axes de prévention :



#### *La promotion de la santé*

La promotion de la santé est le processus qui confère aux personnes et aux communautés la capacité d'améliorer leur santé et d'accroître leur contrôle sur les déterminants de santé <sup>41</sup>. Ce concept inclut la promotion de modes de vie et l'amélioration des conditions de vie, des facteurs sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent la santé. La **charte d'Ottawa** détermine 5 axes :

- **Développer des politiques publiques saines** : la santé est interrogée dans chaque prise de décision politique quel qu'en soit le domaine ;
- **Créer des milieux favorables** : soutenir et développer des conditions de vie, de travail, environnementales propices à la santé, en évaluer les effets ;
- **Renforcer l'action communautaire** : permettre la participation effective/concrète aux décisions concernant sa santé ;
- **Acquérir des aptitudes individuelles** : par l'information, l'éducation, le développement de compétences psychosociales ;
- **Réorienter les services de santé** : se recentrer sur l'ensemble des besoins de l'individu.

<sup>41</sup> Charte d'Ottawa 1986

Les **déterminants de santé** sont les facteurs qui apprécient l'état de santé de l'individu. Ils correspondent à la mesure d'évènements modifiant l'état de santé par l'exposition des personnes à des caractéristiques sociales, environnementales ou à des comportements pouvant avoir une influence sur l'état de santé.



Figure 48 : Les déterminants de la santé  
*L'éducation pour la santé*

Il est entendu que les approches dominantes en éducation pour la santé affichent comme objectif la modification des comportements humains dommageables pour la santé. Ainsi, centré sur l'individu, cette éducation pour la santé doit favoriser une amélioration de sa santé, à partir de connaissances nouvelles, une appropriation des informations et contribuer à une modification des comportements sans contraintes.

La méthode **APPRET** permet de construire des programmes d'éducation pour la santé :

- Analyser (demande, contexte),
- Priorités (définir les priorités, les objectifs),
- Planifier (les actions, types d'actions),
- Réaliser le programme,
- Evaluer le programme,
- Transformer.

«Ni simple discours sur la santé, ni seulement apport d'informations, l'éducation pour la santé a pour objectif le développement de compétences» selon le Bulletin Officiel de l'Education Nationale.

**L'éducation pour la santé** s'effectue à l'aide de la **démarche de projet**.

#### *La démarche de projet*

«Un projet est un ensemble d'activités agencées dans un ordre cohérent dans le temps, en vue d'atteindre des objectifs spécifiques selon un calendrier, des ressources et des modalités successives d'évaluation. Il s'étend dans le plus court terme»<sup>42</sup>.

Nous remarquons 4 points clés :

<sup>42</sup> Cours INMA DUST Annie Adjemian

- Ensemble organisé d'activités et d'actions,
- pour atteindre des objectifs clairement définis,
- dans des délais fixés,
- dans la limite des ressources.

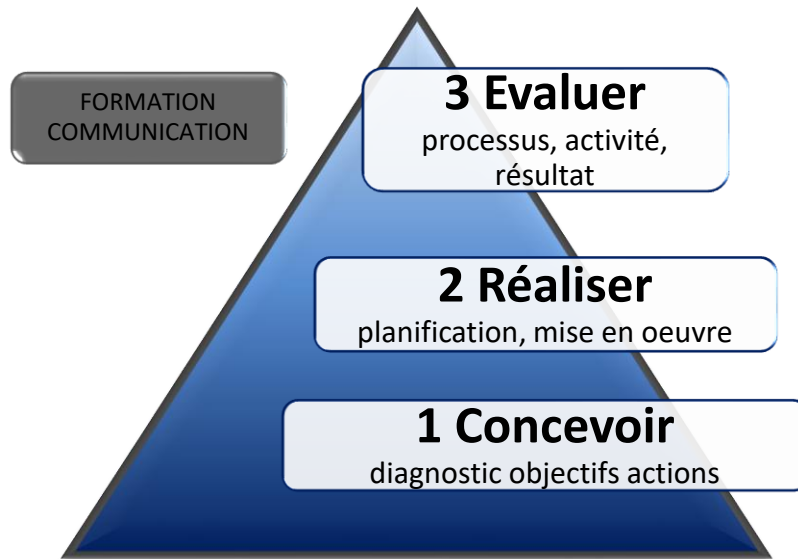


Figure 49 : Etape de la méthodologie de projet

Ainsi, organisé et délimité dans notre démarche, il s'agira d'agir en tenant compte de tous les acteurs.

Ce modèle global de changement (Fig.50 ci-dessous) décrit plusieurs étapes dans la décision et la **mise en acte du changement**. Il s'agira, pour notre plan d'action, d'adapter notre discours selon où se situe le salarié. Dans les faits, le changement ne se prescrit pas mais se caractérise par un processus chronophage.



Figure 50 : Les 6 étapes du changement selon Prochaska et Di Clemente



## 6.2 Promotion de la santé au sein de la filière des pareurs bovins

### 6.2.1 Analyse

A travers l'observation du travail dans les 3 entreprises cibles, l'étude des indicateurs RH et des dossiers médicaux, des DUERP, mais aussi la réalisation des consultations infirmières, nous pouvons désormais travailler sur des bases à priori solides. Certes, les conditions liées à la pandémie n'ont pas été idéales, toutefois, les phases de ce projet se sont construites élément par élément. La notion d'équipe a permis cet échange nécessaire, avec pour objectifs de sensibiliser et **rendre participatif** ce projet.

### 6.2.2 Identification des acteurs

#### Modèle global de changement

La démarche de diagnostic s'effectuera selon l'état des lieux de la demande/besoins/réponses :

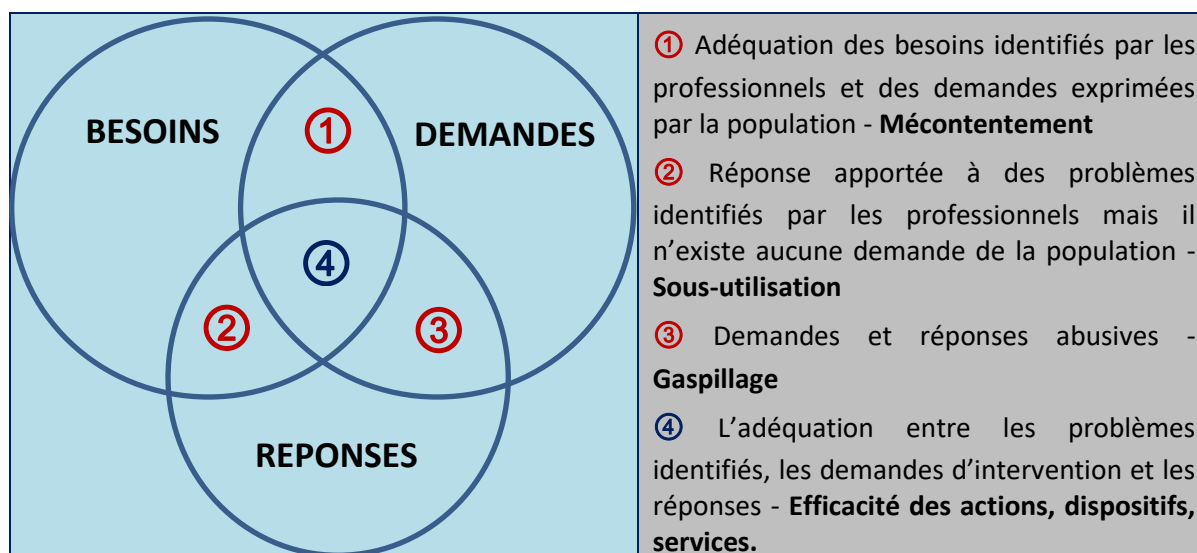


Tableau 9 : Etat des lieux de la demande/besoins/réponses.

Dans le cas de mon projet de fin d'étude, la demande n'a pas été initiée par une structure en particulier. L'origine semble plutôt le constat lors d'un **entretien infirmier** couplé à une réflexion en commun avec l'équipe. On retrouve :

- Filière peu connue et accidentogène ;
- Peu de salariés donc indicateurs peu visibles ;
- Reconnaissance du métier non acquis ;
- Demande forte de la part des salariés de moyens de prévention ;
- Besoins identifiés.

Ainsi, les réponses devront être en adéquation avec les problèmes identifiés, les demandes d'intervention et les réponses. Il s'agira de prendre en compte un élément important. Une différence de pratique existe entre les salariés de grandes structures et ceux travaillant dans une plus petite entreprise indépendante. Des divergences d'opinions existent, notamment à l'ANPB. De plus, l'arrivée du **genre féminin** en nombre doit être une opportunité afin d'établir notre plan d'action. L'IDEST **coordonne** et **organise** cette action de la promotion de la santé, toutefois l'équipe projet, composée de l'équipe SST accompagnera cette idée et les problématiques attenantes. Dans les faits,

ces trois entreprises et les salariés sont au cœur de ce projet et seront les acteurs de leur santé. On peut donc citer nos **ressources** et **acteurs** majeures dans ces 3 entreprises :

Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3
Le chef d'entreprise	Le cadre des pareurs	Le cadre «soin en élevage»
ANPB Jean Marc Vacher (président) CFPPA Isabelle Delaunay (formatrice)		

D'ordre général, les salariés se sont montrés impliqués et intéressés par une évolution bénéfique de leurs conditions de travail. En effet, cela pourrait avoir comme conséquence cette reconnaissance professionnelle demandée. Le fait est que la **majorité** de ces cadres pratiquent toujours le parage, même à un pourcentage faible. Enfin, le domaine de la **formation** présente une particularité, la centralisation nationale au CFPPA Le Rheu. Ce partenariat pourrait mutualiser des ressources et développer les connaissances. Une action directement liée à la **formation** pourrait ainsi avoir des répercussions sur l'ensemble du métier et des pratiques.

### 6.2.3 Priorité d'actions et objectifs

La prévention doit se situer comme objectif principal des entreprises afin de préserver la santé des salariés. Afin de privilégier ceci, la démarche inclue les salariés mais aussi les responsables. La formulation des objectifs s'effectue selon 3 niveaux :

- l'objectif général (projet dans son ensemble),
- les objectifs spécifiques (ou intermédiaires, ils spécifient les effets recherchés par les objectifs généraux),
- les objectifs opérationnels (actions à développer, concrètes, précises).

La méthode **SMART** nous aidera dans ce sens :

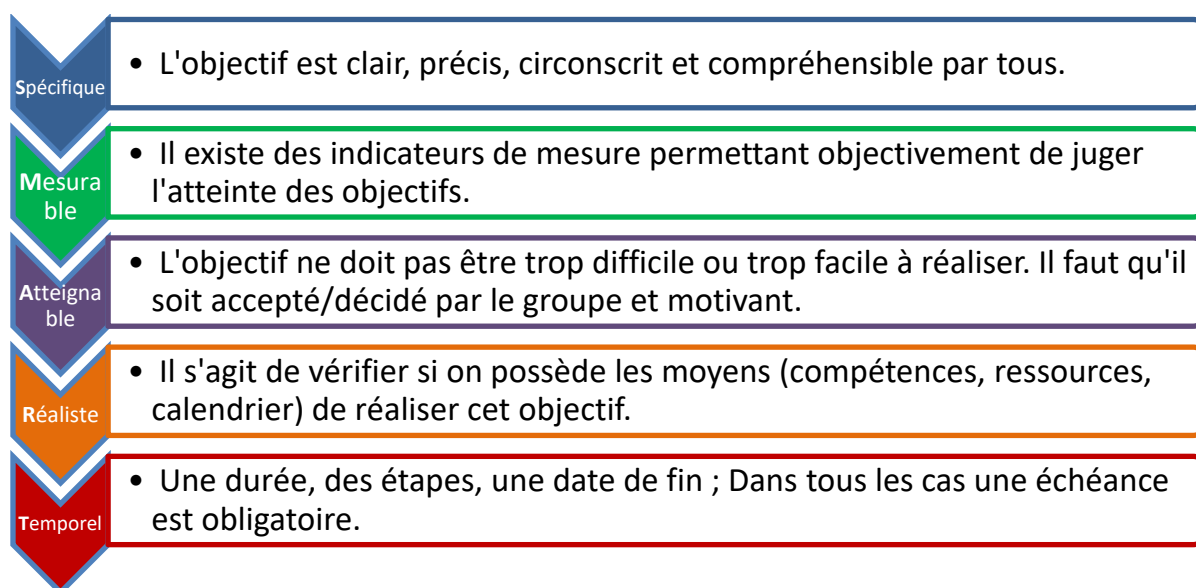


Figure 46 : Méthode SMART

Du fait du choix de 3 entreprises et des objectifs concernant le risque TMS et le risque chimique, nous décrivons **deux objectifs principaux**. Enfin, certains objectifs opérationnels pourront s'effectuer en transverses.

Notons un détail important dans la filière choisie, il existe des **résistances notables**, notamment concernant l'utilisation des produits CMR. En prenant en compte cette notion, et afin d'obtenir les effets désirés pour la santé des salariés, nous insisterons sur le thème des risques TMS en premier lieu. Le risque chimique sera intégré par la suite, en complément.

*Objectif principal A*

**limiter l'apparition de TMS chez les pareurs bovins**

Objectif spécifique 1	Objectif spécifique 2
Adapter l'environnement de travail et les moyens techniques	Sensibiliser les pareurs bovins sur la gestion de leur corps et sa préservation dans le but d'améliorer la santé en utilisant des comportements adaptés
Objectif opérationnel 1	Objectifs opérationnels 2
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participer à la <b>rédaction des fiches entreprises</b> afin de poser les bases d'une réflexion sur l'organisation de travail et questionner les pratiques actuelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaliser une <b>plaquette d'information</b> sur les risques généraux des salariés à mettre à disposition des pareurs de l'ANPB/CFPPA/3 entreprises ;</li> <li>➤ Participer à l'élaboration d'un <b>module de sensibilisation style PowerPoint</b> des pareurs bovins au CFPPA pour 2021/2022</li> </ul>

*Objectif principal B*




**limiter les conséquences sur la santé liées à l'utilisation de produits chimiques dangereux CMR**

Objectif spécifique 1	Objectif spécifique 2
Amener des éléments de compréhension des comportements de salariés exposés à des risques CMR	Réduire le nombre de produits chimiques dangereux utilisés
Objectifs opérationnels 1	Objectifs opérationnels 2
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participer à l'élaboration d'un <b>module de sensibilisation style PowerPoint</b> des pareurs bovins au CFPPA pour 2021/2022 ;</li> <li>➤ Réaliser une <b>plaquette d'information</b> sur les risques généraux des salariés à mettre à disposition des pareurs de l'ANPB/CFPPA/3 entreprises ;</li> <li>➤ Passage en suivi SIR au vue de l'utilisation de produits CMR (informations à l'employeur).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participer et accompagner à l'utilisation du logiciel <b>SEIRICH</b> (conseiller en prévention, collaboration) par les 3 entreprises ;</li> <li>➤ Dépliant risque chimique lors des VIP ;</li> <li>➤ Participer au <b>remplacement</b> de produits CMR par des produits moins dangereux.</li> </ul>

### 6.2.4 Préconisations techniques, organisationnelles et humaines




Des rencontres avec les dirigeants/cadres ont été organisées, afin de transmettre les conclusions de cette étude et les préconisations éventuelles. Retrouvons dans ce tableau 10, nos conseils aux employeurs :

Tableau 10 : Les préconisations techniques, organisationnelles et humaines.

Thèmes	Préconisations
<b>TECHNIQUES</b>	
<b>Générales</b>	<p>①Recommandations d'utiliser le logiciel de l'INRS <b>PROTECPO</b> qui pré sélectionne des matériaux de protection de la peau en fonction du numéro CAS, accessible en ligne et gratuit, facile d'accès. <a href="https://protecpo.inrs.fr/ProtecPo/jsp/Accueil.jsp">https://protecpo.inrs.fr/ProtecPo/jsp/Accueil.jsp</a></p> <p>②Recommandations d'utiliser le logiciel de l'INRS <b>PREMEDIA</b> qui prédit la durée d'utilisation d'une cartouche d'appareil de protection respiratoire <a href="https://premedia.inrs.fr/Premedia/jsp/Accueil.jsp">https://premedia.inrs.fr/Premedia/jsp/Accueil.jsp</a></p> <p>③Logiciel de base de données des fiches toxicologiques de l'INRS <a href="https://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox.html">https://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox.html</a></p>
<b>Gants</b>	<p><b>Chimique : EN 374-5 protection contre les bactéries et les champignons en plus<sup>43</sup></b>  <b>Mécanique : EN 388 avec résistance à la coupure ISO (méthode du Couptest) + ISO 10819 (anti-vibrations)<sup>44</sup></b>  <b>Catégorie de certification CE :</b>  <b>Catégorie 1 :</b> le fabricant est responsable de la conformité de ses produits aux exigences essentielles de la Directive.  <b>Catégorie 2 :</b> Certificat de conformité obtenu auprès d'un organisme notifié.  <b>Catégorie 3 :</b> Certificat de conformité et contrôle régulier de la production chez le fabricant par des organismes notifiés.  <b>Autres conseils :</b>  <u>Relief anti dérapant, gants long, inspecter les gants, ne pas laver à la machine, se laver les mains, ne pas partager les gants, bon stockage.</u>                      Ex : <b>Ultranitril MAPA 480</b>  <b>Gants Butyle en priorité, résistants aux produits chimiques</b></p> <div style="text-align: right;">  </div> <p><b>Principaux fournisseurs de gants professionnels :</b>  <b>COMASEC</b> <a href="http://www.comasec.com/fr/search_chemical_78,385.aspx">http://www.comasec.com/fr/search_chemical_78,385.aspx</a>  <b>ANSELL</b> <a href="http://industrialcatalogue.ansell.eu/chemicalagentstid?tid=0">http://industrialcatalogue.ansell.eu/chemicalagentstid?tid=0</a>  <b>MAPA</b> <a href="http://www.mapa-pro.fr/nos-gants/protections/protection-chimique.html">http://www.mapa-pro.fr/nos-gants/protections/protection-chimique.html</a></p>
<b>Masques</b>	<p>Protection <b>filtre K (ammoniaque)</b>, notamment pour l'utilisation du TH5.                      Filtre respiratoire A2 P2 recommandé dans les FDS pour l'utilisation des colles chimiques.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div> <p>Les <b>visières</b> protègent le visage en évacuant l'humidité de la respiration.                              Les <b>masques hermétiques</b> protègent également des projections.</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div>

<sup>43</sup> Source INRS *Fiche pratique de sécurité ED 112*.

<sup>44</sup> Source INRS *Vibrations main-bras- guide des bonnes pratiques*.

<b>Tablier</b>	On préférera un <b>tablier jetable</b> plutôt qu'un lavable, dans la mesure où il semble difficile de revenir à l'entreprise entre chaque exploitation.	
<b>PICB</b>	Des protections contre le bruit <b>moulés</b> sont individualisés, confortables, efficaces et moins imposantes que les casques.	
<b>Meuleuse, vibrations</b>	On préconisera une meuleuse légère, Poids <2,5 kgs, avec une poignée polymère et auto-équilibreur de balourd. Il faudra être vigilant au niveau de la maintenance des appareils et la qualité des disques de rogne-pied.	
<b>Rénettes</b>	Affutage hebdomadaire, stock pour une semaine afin de toujours avoir des rénettes affûtées.	
<b>Luminosité</b>	Lampe frontale afin d'avoir les mains libres.	
<b>Smartphone</b>	Rester en Bluetooth mais installer le smartphone au-delà de la zone accessible en voiture.	
<b>Cages de parage</b>	Favoriser la mécanisation des cages, travailler dans un endroit ventilé.	
<b>ORGANISATIONNELS</b>		
<b>Alternance des tâches</b>	Entretien des cages et du matériel, limitation du temps de travail aux postes exposés (alterné avec l'écornage par exemple).	
<b>Trousse de secours</b>	Un lave œil lors d'un incident sur les exploitations avec un produit chimique pourrait être utile en attendant une consultation ophtalmique d'urgence.	
<b>Pauses</b>	Poser les bases d'une réflexion d'un temps de pause minimum sur la demi-journée, et en informer les exploitants clients. Dispositions pour aller aux toilettes (informer les clients notamment d'une mise à disposition)).	
<b>Achat des ACD<sup>45</sup></b>	Agir sur la procédure d'achats des produits chimiques (conseils).	
<b>HUMAINES</b>		
<b>Suivi individuel</b>	Si femmes enceintes, retrait du poste (produit CMR) selon médecin du travail La fièvre Q ne fait pas partie des obligations de retrait Donner informations lors des VIP Informé l'employeur des obligations de déclarations et des suivis (SIR si CMR)	
<b>Hygiène</b>	Sensibiliser les salariés à <b>l'hygiène corporelle</b> , la nécessité d'une <b>bonne hydratation</b> et <b>alimentation</b> pour une lucidité efficace et favoriser les muscles et articulations. Après chaque usage des produits, laver systématiquement les équipements de protection individuelle	
<b>Management</b>	Sensibiliser les cadres/chef d'entreprises aux conséquences positives d'une meilleure disponibilité auprès des salariés, favoriser l'accès aux formations.	

<sup>45</sup> Agents Chimiques Dangereux.

### 6.3 Mise en œuvre de l'action

#### *Objectif A2/B1 en transverse*

Le projet sera d'organiser une **présentation des risques sur la santé auxquels peut être confronté le pareur bovin**, type Power Point, par TEAMS, en accord avec le médecin du travail et en collaboration avec l'IDEST de MSA Porte de Bretagne, sur temps de formation des pareurs au CFPPA (qui comprend des salariés des 3 entreprises). La durée sera relativement courte afin de maintenir l'attention (environ 30 mn). En outre, elle comprendra un deuxième temps d'échanges de pratiques ciblées sur les risques des pareurs (TMS et chimique). Nous apporterons d'abord un **apport théorique** en lien avec nos observations puis des **questions à choix multiples**. La présence d'un autre intervenant (conseiller en prévention) pourrait s'avérer judicieux, surtout au niveau de l'expertise technique. Nous débiterons préalablement par la présentation de notre caisse MOS, de notre métier d'IDEST, et de ce projet de fin d'étude qui est à l'origine de cette sensibilisation.

#### Apports théoriques (30mn)

- ① Anatomie en lien avec les muscles, tendons et la structure osseuse ;
- ② Risque TMS, définitions et facteurs de risques en lien avec l'activité de pédicure bovins ;
- ③ Informations et sensibilisation hygiène de vie, hygiène des mains, hydratation ;
- ④ Risque chimique, produits utilisés, les voies de pénétration, danger pour la santé, étiquetage et FDS (**lire une FDS annexe 9**) ;
- ⑤ Adapter les EPI, obligations de l'employeur et du salarié, utiliser et nettoyer un gant de protection chimique.

#### Questions interactives (30 mn)

- ① **6 à 10** questions choix multiples (en fonction du temps restants) ;
- ② Echange de pratiques, questions.

#### Plaquette d'informations

Les plaquettes d'informations (photocopie couleur A4, 3 euros l'unité) auront été au préalable envoyées par courrier ou mail. Il s'agit d'un résumé en deux parties, imagé, attractif, qui regroupera les principaux conseils d'hygiène et de port des EPI adapté au métier de pareur bovins. Au final, un questionnaire d'évaluation sera envoyé par mail (moindre coût) afin d'obtenir un taux satisfaisant de réponses. Une réévaluation sera faite avec la responsable de la formation puis les salariés en vue **d'améliorer progressivement** le contenu et la forme.



Figure 51 : Evolution graduelle chronologique de l'action de sensibilisation A2B1.

*Objectif B2*

Retrouvons ci-dessous le tableau 11 présentant les actions en cours et futurs correspondantes à l'objectif B2 :

**Tableau 11 : Participer au remplacement de produits CMR par des produits moins dangereux (B2)**

Nom du produit	FDS reçu le	Actions	Résultats
Septicare	04/12/2020	Demande de FDS du <b>produit final</b> le 12/04/2021	Impossibilité d'obtenir de FDS du produit final mélangé, la loi n'obligeant pas le fournisseur à délivrer une FDS du mélange. Réponse reçu le 13/04/2021 «2 composants égal 2 FDS. Nous n'avons pas de fiche du produit final.»
MS GluePro	21/12/2020	Demande de <u>précisions</u> concernant le <b>numéro CAS</b> (non présent dans la FDS) et de la composition du produit le 12/04/2021	Appel téléphonique reçu le 13/04/2021, m'indiquant que la FDS en ligne sur le site n'était effectivement pas la bonne. Une <u>mise à jour</u> va être effectuée sur le site et une FDS datant de 2017 va m'être envoyée. Nouvelle FDS <u>reçue</u> le 14/04/2021.
Saliderm	08/03/2021	Demande de <b>mise à jour de la FDS</b> le 12/4/2021 concernant un produit <b>CMR cat 2 H361d</b> <i>susceptible de nuire au fœtus</i>	Le 12/04/2021, <u>réponse</u> : «Merci pour cette alerte, nous allons mettre à jour la FDS dans les plus brefs délais. Nous prévoyons <b>d'arrêter</b> le produit».
TH5	01/12/2020	Demande de <b>mise à jour</b> concernant le pictogramme Toxicité aiguë le 14/04/2021	En attente
WOPA	10/06/2020	Demande de <b>mise à jour</b> concernant les informations/rubriques (présence seulement du mode d'emploi et de la description du produit) le 11/06/2021	En attente

**Fin mai 2021**, la remise des préconisations de ce projet de fin d'étude émis au cadre pareur de **l'entreprise 2**, a notamment permis l'adaptation des EPI et l'arrêt de l'utilisation du **SALIDERM**.

En outre, le lien créé avec le président de l'ANPB, afin de développer la collaboration et sensibiliser le plus de pareurs en France, semble particulièrement positif dans la mesure où cela permettra d'agir sur un nombre élevé de travailleurs.

### 6.3.2 Evaluation

L'évaluation des différentes actions permet de la conforter ou de l'améliorer. La réalisation des objectifs a-t-elle été totale, partielle ou nulle ? En fonction de la réponse, il conviendra d'en connaître la ou les raisons.

Notre évaluation débutera donc dès le départ de la mise en œuvre du projet et durant tout le processus.

- A 1 mois avec un questionnaire lien en ligne (phase 1, décembre 2021) ;
- A 6 mois par le biais d'entretiens individuels (phase 2, mars 2022) ;
- A 1 an ou plus au vu d'une modification éventuelle des indicateurs, participation aux CSE ou lors des études de poste (phase 3, 2022).

### 6.4 Valeurs ajoutées de l'Infirmier en santé au travail

L'infirmier, de par sa formation initiale, se présente comme un lien indissociable de la santé des individus. Il agit sur délégation du médecin et apporte une valeur ajoutée primordiale, l'expertise infirmière appuyée par ses **diagnostics infirmiers**. Le lien santé et travail s'effectue par l'intermédiaire de cette équipe composée du médecin du travail et de l'infirmier spécialisé en santé au travail. La notion de connaissances des risques dans l'entreprise et de l'observation du travail réel donne un champ d'action élargi et spécifique. Le contenu des **VIP** et **l'adaptation de l'entretien** au métier et à l'individu demande alors une expérience particulière.

Ce projet de fin d'étude, a peut-être permis de **valoriser** cette activité de pareurs bovins mais aussi ce **rôle d'infirmier santé au travail**. En effet, le travail d'observation en entreprises, les recherches et les entretiens infirmiers ont favorisé une reconnaissance aboutie. On peut facilement affirmer que mes efforts d'étudiant en ce domaine m'ont beaucoup apporté afin de répondre aux exigences de mon poste. Mon positionnement dans l'équipe n'en est que plus complet.

**Le point de départ** de ce projet a pour origine une visite d'information et de prévention. Cela a permis par la suite, en faisant le lien entre les risques observés et déclarés, et en tenant compte de la globalité des déterminants de santé, d'étapes en étapes, d'aboutir à des actions spécifiques lors du plan d'action. Aujourd'hui, on peut affirmer que **l'infirmier en santé au travail a sa place à part entière dans l'équipe pluridisciplinaire**.



## CONCLUSION

S'adapter afin d'évoluer dans le bon sens. En pleine évolution et en croissance, l'activité des pareurs bovins, sur 3 entreprises cibles, ont révélés des **risques de TMS** élevés, **visibles**, mais aussi un **risque chimique** plus insidieux, **méconnu**. Parallèlement nous avons observé une mutation des conditions de travail. Ce processus, qui pourrait trouver sa source dans un **esprit européen**, tend à améliorer la santé des salariés. Toutefois, ce constat peut être contrebalancé par le contexte économique et l'efficacité demandée d'une **productivité croissante**. Mais à quel prix ?

Les **apports théoriques** ont effectué le lien nécessaire entre les risques et le travail réel. L'objectif principal étant d'explicitier les difficultés rencontrées lors de nos recherches mais aussi les ressources mises à notre disposition, notamment les cours et la littérature. L'expertise des **consultations infirmières** a été l'outil pratique permettant de faire réfléchir les salariés sur leurs comportements face à leurs problématiques de santé. **L'analyse de ces entretiens tend à démontrer une demande de productivité élevée liée à une concurrence féroce dans une production à grande échelle et en mutation.**

Le rôle de l'étudiant que je suis se caractérisera par un **accompagnement collectif**. En effet, il s'agira d'adapter une action de promotion de la santé en lien avec le CFPPA, les dirigeants des entreprises et l'ANPB qui auront pour objectifs de **sensibiliser** à terme tous les pareurs bovins en France et de **contribuer** à une décroissance de la dégradation de la santé de cette population de salariés. A ce jour, certaines actions ne sont pas encore réalisées mais d'autres le sont. Notre vigilance constante des informations données aux employeurs et employés, particulièrement par les Fiches de Données de Sécurité, notre adaptation à nos actions menées sur le terrain, et la qualité des VIP, favorisera notre objectif principal : **la santé des salariés**.

En somme, ce projet et ces actions réalisées pourront peut-être trouver un écho dans la promotion de la santé chez les ouvriers polyvalents en exploitations.

## GLOSSAIRE

AMEXA.....	Assurance Maladie des Exploitants Agricoles
AMT.....	Action en Milieu de Travail
ANPB.....	Association Nationale des Pareurs Bovins
ANSES.....	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
CCMSA.....	Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
CFPPA.....	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CMR.....	Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques
CRPM.....	Code Rural et de la Pêche Maritime
EARL.....	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
EPI.....	Équipement de Protection Individuelle
FDS.....	Fiche de Données de Sécurité
GAEC.....	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
IDEST.....	Infirmier Diplômé en Santé au Travail
IMC.....	Indice de Masse Corporelle
INRS.....	Institut National de Recherche et de Sécurité
IPP.....	Incapacité Permanente Partielle
MDT.....	Médecin du Travail
MOS.....	Mayenne Orne Sarthe
MP.....	Maladie Professionnelle
MSA.....	Mutualité Sociale Agricole
OSEV.....	Outil Simplifié d'Évaluation de l'Exposition aux Vibrations
PRP.....	Prévention des Risques Professionnels
SAU.....	Surface Agricole Utilisée
SEIRICH.....	Système d'Évaluation et d'Information sur les Risques Chimiques
SIR.....	Suivi Individuel Renforcé

## GLOSSAIRE

---

SIS.....	Suivi Individuel Simple
SST.....	Santé Sécurité au Travail
SUMER.....	Surveillance Médicale des Expositions aux Risques Professionnels
TMS.....	Trouble Musculo-Squelettique
UE.....	Union Européenne
VIP.....	Visite d'Information et de Prévention

## BIBLIOGRAPHIE

### Sites Internet

- **AGRESTE.** <https://agriculture.gouv.fr>
- **ALERTE ENVIRONNEMENT.** <https://alerte-environnement.fr/>
- **ANPB.** Association Nationale des Pédicures Bovins <http://www.anpb.fr>
- **BOITERIE DES BOVINS.** <http://www.boiteries-des-bovins.fr>
- **CLP.** Classification et étiquetage selon CLP <http://clp-info.ineris.fr>
- **DARES.** <http://dares.travail-emploi.gouv.fr>
- **ECHA.** European Chemicals Agency <https://www.echa.europa.eu/fr/substance-information>
- **ENCYCLOPEDIE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL**  
<http://www.ilocis.org/fr/documents/ilo050.htm>
- **GEOMSA.** <https://www.geomsa.msa.fr>
- **INRS.** Base de données des fiches toxicologiques  
<https://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox.html>
- **INRS.** Outil OSEV <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil59>
- **INRS.** Santé et Sécurité en Agriculture, Guide pratique à l'usage des acteurs de la santé et de la sécurité au travail en agriculture <http://www.inrs.fr>
- **INRS.** Risques chimiques 2021 <http://www.inrs.fr/risques/chimiques>
- **INRS.** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France  
<http://www.inrs.fr>
- **LE FIGARO.** L'industrialisation et l'accélération des transformations économiques et sociales en France 1848-1871 <http://www.etudiant.lefigaro.fr>
- **LEBIMSA.** Le bulletin d'Information de la MSA <https://lebimsa.msa.fr/agriculture/>
- **LEGIFRANCE.** Article L4121-3-1 du Code du Travail relatif aux obligations de l'employeur en matière de pénibilité au travail <http://www.legifrance.gouv.fr>
- **MSDS.** Mentions de danger <https://www.msds-europe.com/fr/mentions-de-danger-h/>
- **MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE.** Découvrir la MSA, Notre identité, organisation et chiffres clés, nos actions, nos partenaires <http://www.msa.fr>
- **STATISTIQUES MSA.** L'Observatoire Economique et Social <https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2019/04/SY-TMS-2016-.pdf>
- **WIKIPEDIA.** Louis René Villermé <http://www.wikipedia.fr>

### Cours

- ALDANA Jessie, Toxicologue (2021). *Le risque chimique en pratique*. (Formation infirmier au DUST). INMA, Tours.
- AVISSE Laurent, Ergonome Consultant (novembre 2020). *Evaluation et prévention des risques professionnels*. (Formation infirmier au DUST). INMA, Tours.
- HIGOUNENC Catherine, Infirmière Santé Travail, ASTI, Formatrice (2020). *Du cœur de métier infirmier.... à la Santé au Travail*. (Formation infirmier au DUST). INMA, Tours.
- NORVAL Maxime, Docteur en ergonomie et santé au travail (2020). *Expositions professionnelles*. (Formation infirmier au DUST). INMA, Tours.

### Mémoires

- BESSE Jennifer (2015). *Filière équestre : le rôle de l'IST dans la sensibilisation aux risques professionnels d'un métier passion*. MSA Loire-Atlantique-Vendée.
- GALMICHE Marion (2018). *Description des lésions podales des bovins laitiers suite au parage fonctionnel et identification des facteurs de risques métaboliques et alimentaires*. Thèse pour le diplôme Docteur vétérinaire, faculté de Nantes.
- LEGOUPIL Etienne (2019). *Les produits chimiques en salle de traite : un risque ignoré*. MSA Côtes Normandes.
- MONDOLONI Christine (2015). *Mise en œuvre d'une action de prévention des risques professionnels au sein de la filière laitière ovine caprine de Corse : l'atout de l'infirmière dans l'équipe SST*. MSA Corse.
- ROSE Doriane (2020). *Démarche infirmière dans la prévention des risques liés à l'activité des opérateurs à la découpe dans un abattoir porcin*. MSA Beauce Cœur de Loire.

## ANNEXE 1 MISSIONS SST

- Loi du 26 décembre 1966 rend obligatoire une médecine du travail en agriculture pour les salariés agricoles ;
- Décret du 20 mars 1979 et du 28 décembre 1988 qui officialisent le tiers temps afin de favoriser les Actions en Milieu de Travail et donnent un libre accès aux lieux de travail ;
- Décret du 11 mai 1982 qui définit les missions et les obligations des services ST ;
- Loi du 31 décembre 1991 relative à la prévention des risques professionnels ;
- Loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002 prévoit l'obligation de pluridisciplinarité pour les services de santé au travail ;
- Décret du 28 juillet 2004 officialise le terme de « santé au travail » ;
- Loi n°2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail (décret n°2012-706 du 7 mai 2012 ; décret 2012-837 du 29 juin 2012) qui fait évoluer les actions des services SST et la pluridisciplinarité ;
- Loi de 2016 (2016-1088) modernise le dialogue social et sécurise les parcours professionnels.

Risques	Objectifs	Exemples d'actions
<b>Risques Psychosociaux</b>	Agir sur les représentations des RPS afin de les prévenir et sensibiliser les décideurs	- Agri'écoute (numéro d'écoute en cas de détresse) - Formations cantonales infirmiers « Prendre soin de soi pour être plus efficace au travail » - « Et si on parlait du travail ? » réunions avec des exploitants afin de préparer un accompagnement individuel
<b>Maintien dans l'emploi</b>	Contribuer à améliorer le maintien dans l'emploi des actifs agricoles	- Prioriser la réalisation du bilan d'expositions des 50 ans pour les actifs agricoles - Mise en place des CPME <sup>46</sup>
<b>Risque Chimique</b>	Accompagner les entreprises à l'utilisation de SEIRICH	- Formation cantonale infirmiers/conseillers en prévention « risques chimiques » - Accompagnement SEIRICH
<b>Risque animal</b>	Diffuser les connaissances en prévention des risques dans le secteur bovin lait / bovin viande/hippique	- Formation manipulation – contention bovin - Formation à la chute (par un judoka) - Intégrer des cours de gestion de la chute de cheval dans la formation des cavaliers
<b>Risque de chute de hauteur</b>	Réalisation de formation, mutualiser les initiatives	- Semaine hippique, organisation d'une journée de formation dans un lycée - Formation à la chute
<b>Risque Trouble Musculo Squelettique</b>	Démarche locale de prévention des TMS	- Formations collectives et individuelles en entreprises, par les infirmiers SST, d'une bonne installation à son poste de travail (pupitres cartonnés, conseils) - Trouvez mes solutions adaptées TMSa <sup>47</sup> - Aménagement de poste AMT

<sup>46</sup> Cellule Pluridisciplinaire de Maintien dans l'Emploi

<sup>47</sup> Trouvez Mes Solutions adaptées

## ANNEXE 2 LES OUTILS DU PAREURS

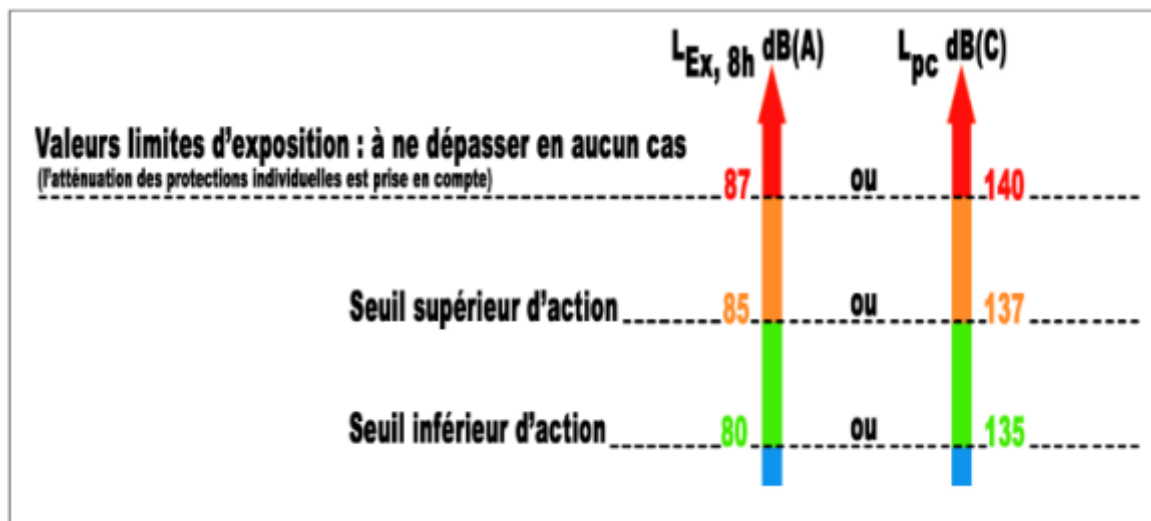
<p><b>Rogne pied</b> : sert à limer ou couper la corne au niveau de la sole. Outil principal du pareur, il doit être révisé, resserré et graissé régulièrement. Environ 2 kg.</p>	
<p><b>Rénettes</b> : servent à la finition pour la coupe de la corne des onglons. L'affutage mécanique se doit d'être hebdomadaire au minimum.</p>	
<p><b>Tablier lavable</b> : contient des réceptacles à rénettes afin d'optimiser l'utilisation de celles-ci.</p>	
<p><b>Pince coupe onglons</b> : sert à couper la corne au niveau du bout des onglons.</p>	
<p><b>Pistolet à air chaud électrique</b> sur secteur : la buse permet de délivrer un flux d'air chaud afin de durcir rapidement la colle entre le sabot et la semelle bois.</p>	
<p><b>Support de confort</b> se fixe sur l'onglon sain pour soulager l'onglon malade. Il s'associe au <b>Septicare II Bond express</b> ou <b>MS GluePro</b>, ou <b>Wopa</b>, colle à deux composants à séchage rapide. Souvent, le pareur place le tube dans un seau d'eau chaude afin de fluidifier la colle (surtout l'hiver).</p>	

<p><b>Hoot-fit pédiluve</b>, un cicatrisant appliqué en spray ou à l'aide d'un pinceau sur les abcès ou plaies, avec intra hoot-fit, bandage cutané auto-adhésif.</p>		
<p><b>TH5</b>, un désinfectant bactéricide, fongicide, virucide. Après chaque visite d'exploitation, ce produit, dilué, sera pulvérisé manuellement sur la cage de parage.</p>		
<p><b>SALIDERM</b>, poudre biocide déposée sur les onglons directement du réceptacle (bidon 1kg)</p>		

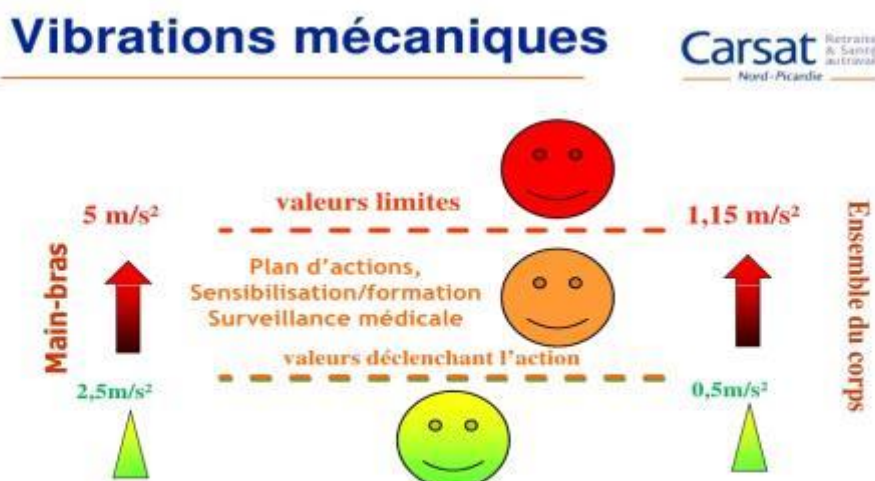


## ANNEXE 3 VLE

Valeurs limites d'exposition au **bruit** :



Valeurs limites d'expositions aux **vibrations** :



Valeurs limites d'expositions aux **produits chimiques** :

PRODUITS	VLE <sup>48</sup>	VME <sup>49</sup>
TH5	0,8 mg/m <sup>3</sup>	0,4 mg/m <sup>3</sup>
MS GLUE PRO	0,1 mg/m <sup>3</sup>	NC
SEPTICARE	NC	0,1 mg/m <sup>3</sup>
SALIDERM	NC	NC

<sup>48</sup> Valeurs Limites d'Exposition

<sup>49</sup> Valeurs Limites de moyenne d'exposition

## ANNEXE 4 DUERP

ACTIVITE	RISQUE	Appréciation Risque	Gravité	Priorité Risque * Gravité	PREVENTION DEJA PRISE	PREVENTION A PRENDRE
Travail en élevage	<u>Chutes</u> ▪ Chute dans les stabulations sur sols glissants, souillés, mégaux, encombrés.	2	2	4	Bottes de sécurité ou chaussures	
	<u>Chocs divers</u> ▪ Accident lié à sa manipulation. ▪ Choc ou écrasement avec des barrières, les portes basses et autres matériels de contention ▪ Conduite engin de curage et rainurage	3	3	9	Information sur les prises de risque Vérification de la solidité de la contention dans chaque élevage Information de sensibilisation auprès des éleveurs Formation CACES	
	<u>Electrocution Risques électriques</u> ▪ Electrocution avec le matériel électrique utilisé (tronçonneuse, cage, rogne pied...) quelques fois en milieu humide. ▪ Electrocution avec les clôtures électriques.	2 1	3 1	6 2	Arrêt de chantier systématique en zone humide Vérifier les prises de terre (qualité du branchement) Contrôle régulier du matériel (compétence des agents) Débrancher les clôtures avant intervention	
	<u>Maux de dos</u> ▪ Posture contraignante pouvant être liée au mauvais positionnement de l'animal. (marquage à la neige carbonique, parage des animaux...)	2	3	6	Formation des agents en interne, gestes et postures Sensibilisation auprès des éleveurs pour l'amélioration des contentions d'animaux	
	<u>Projections</u> ▪ Projection de sciure d'écorçage dans les yeux ▪ Pulvérisation de produits de traitements sur les animaux écorchés ▪ Poussière	2 2 1	2 2 2	4 4 2	Utilisation de lunettes de protection. Masque.	
	<u>Nuisance sonore</u> ▪ Bruit provoqué par la rainureuse, et le matériel portatif	3	2	6	Utilisation de casque anti-bruit	

Travail en élevage	<u>Coupures</u> ▪ Coupures avec des instruments tranchants, notamment si l'animal est mal immobilisé. (écorçages, parages, utilisation de rainette)	3	1	3	Utilisation de gants de protection Formation des agents, Sensibilisation auprès des éleveurs pour l'amélioration des contentions d'animaux	
	▪ Gestes répétitifs (ouverture et fermeture des portes, rogne-pied, rênette, sanglage des animaux)	1	2	2	Treuil hydraulique pour le sanglage Treuil pour position de marche pour lever la cage	
	<u>Fatigue visuelle</u> ▪ Marquage en stabulation fatigant si l'éclairage est déficient	1	2	2	Sensibilisation des éleveurs.	

## ANNEXE 5 NOSTA1

Fiche NOSTA pareur de pieds bovins viande :

ID : 66      CIBLE : AGRICULTURE      STATUT : MISE A JOUR      DATE STATUT : 22/05/2013

SECTEUR CODE :	131 - ELEVAGE BOVINS VIANDE
CODE NOSTA :	131020
SITUATION LIBELLE :	pareur de pieds de bovins
SITUATION DEFINITION :	realise la taille des onglons, assure les soins locaux et conseille l'eleveur

*RAPPEL : les fiches NOSTA sont des fiches de situations de travail et doivent être adaptées au poste de chaque travailleur*

### NUISANCES

NUISANCE 1 :	33000	produit d'origine animale
NUISANCE 2 :	41000	agent microbiologique
NUISANCE 3 :	67000	vibration transmise corps entier
NUISANCE 4 :	74000	posture
NUISANCE 5 :	81000	equipement, outil et materiel a risque
NUISANCE 6 :	84100	vehicule leger
NUISANCE 7 :	85100	soin, contention gros animal
NUISANCE 8 :		

### MALADIES PROFESSIONNELLES POTENTIELLES

MP 1 :	A001	RA01 - tetanos professionnel
MP 2 :	A039	RA39 - gestes et postures (affections periarticulaires)
MP 3 :	A044	RA44 - allergies cutanees et muqueuses
MP 4 :	A045	RA45 - allergies respiratoires
MP 5 :	A998	RA - autre(s) MP d'origine zoonotique (a preciser selon le poste)
MP 6 :		

### PRESCRIPTIONS DE PREVENTION

PREVENTION 1 :	101	protection adaptee au risque biologique
PREVENTION 2 :	106	protection des yeux
PREVENTION 3 :	107	protection des mains
PREVENTION 4 :	108	protection des pieds
PREVENTION 5 :	110	protection du corps
PREVENTION 6 :	206	equipement pour securiser les taches
PREVENTION 7 :	207	equipements adaptes aux postures
PREVENTION 8 :		
PREVENTION 9 :		
PREVENTION 10 :		
PREVENTION 11 :		
PREVENTION 12 :		

### PROBABILITE DES FACTEURS DE PENIBILITE (absente - faible - moyenne - forte)

BRUIT :	ABSENTE	MANUTENTION MANUELLE :	MOYENNE
VIBRATIONS MECANIQUES :	FAIBLE	TRAVAIL DE NUIT :	ABSENTE
AGENTS CHIMIQUES (ACD) :	ABSENTE	TEMPERATURES EXTREMES :	ABSENTE
TRAVAIL REPETITIF :	MOYENNE	EQUIPES ALTERNANTES :	ABSENTE
POSTURES PENIBLES :	MOYENNE	MILIEU HYPERBARE :	ABSENTE

## ANNEXE 6 NOSTA 2

Fiche NOSTA pareur de pieds bovins lait :

ID : 83      CIBLE : AGRICULTURE      STATUT : MISE A JOUR      DATE STATUT : 29/04/2013

SECTEUR CODE :	136 - ELEVAGE BOVIN LAIT
CODE NOSTA :	136030
SITUATION LIBELLE :	pareur de pieds de bovins
SITUATION DEFINITION :	realise la taille des onglons, assure les soins locaux et conseille l'eleveur

*RAPPEL : les fiches NOSTA sont des fiches de situations de travail et doivent être adaptées au poste de chaque travailleur*

### NUISANCES

NUISANCE 1 :	33000	produit d'origine animale
NUISANCE 2 :	41000	agent microbiologique
NUISANCE 3 :	67000	vibration transmise corps entier
NUISANCE 4 :	74000	posture
NUISANCE 5 :	81000	equipement, outil et materiel a risque
NUISANCE 6 :	84100	vehicule leger
NUISANCE 7 :	85100	soin, contention gros animal
NUISANCE 8 :		

### MALADIES PROFESSIONNELLES POTENTIELLES

MP 1 :	A001	RA01 - tetanos professionnel
MP 2 :	A039	RA39 - gestes et postures (affections periarticulaires)
MP 3 :	A044	RA44 - allergies cutanees et muqueuses
MP 4 :	A045	RA45 - allergies respiratoires
MP 5 :	A998	RA - autre(s) MP d'origine zoonotique (a preciser selon le poste)
MP 6 :		

### PRESCRIPTIONS DE PREVENTION

PREVENTION 1 :	101	protection adaptee au risque biologique
PREVENTION 2 :	106	protection des yeux
PREVENTION 3 :	107	protection des mains
PREVENTION 4 :	108	protection des pieds
PREVENTION 5 :	110	protection du corps
PREVENTION 6 :	206	equipement pour securiser les taches
PREVENTION 7 :	207	equipements adaptes aux postures
PREVENTION 8 :		
PREVENTION 9 :		
PREVENTION 10 :		
PREVENTION 11 :		
PREVENTION 12 :		

### PROBABILITE DES FACTEURS DE PENIBILITE (absente - faible - moyenne - forte)

BRUIT :	ABSENTE	MANUTENTION MANUELLE :	MOYENNE
VIBRATIONS MECANIQUES :	FAIBLE	TRAVAIL DE NUIT :	ABSENTE
AGENTS CHIMIQUES (ACD) :	ABSENTE	TEMPERATURES EXTREMES :	ABSENTE
TRAVAIL REPETITIF :	MOYENNE	EQUIPES ALTERNANTES :	ABSENTE
POSTURES PENIBLES :	MOYENNE	MILIEU HYPERBARE :	ABSENTE

## ANNEXE 7 COLIBRISK

Produit / Emission		Identification de la substance				Classification harmonisée		Inhalation										Cutané					Oculaire		REACH										
N°	Nom	N° CAS	N° CE	Nom de la substance	%	Code(s) des mentions de danger	C 1A/1B	C 2	M 1A/1B	M 2	R Fertil 1A/1B	R Fertil 2	R Foetus 1A/1B	R Foetus 2	Tox. Spec. Orga.	Toxique Resp.	Nocif Resp.	Sens. Resp.	Corrosif Resp.	Irritant Resp.	Immolence Vertiges	Toxique Cut.	Nocif Cut.	Sens. Cut.	Corrosif Cut.	Irritant Cut.	Corrosif Oc.	Irritant Oc.	Ingestion	Annexe XIV	Annexe XVII	Groupe CIRC			
1	saliderm	69-72-7	200-712-3	salicylic acid	100	H361d : Susceptible de nuire au fœtus H302 : Nocif en cas d'ingestion H318 : Provoque de graves lésions des yeux								X																					
2	TH5	68424-85-1	270-325-2	Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides	50																														
2	TH5	111-30-8	203-856-5	glutaral	20	H330 : Mortel par inhalation H301 : Toxique en cas d'ingestion H335 : Peut irriter les voies respiratoires H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme									X	X	X					X	X			X	X								
2	TH5	5989-27-5	227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diene	0.2	H226 : Liquide et vapeurs inflammables H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme																	X			X								3	

## ANNEXE 8 QUESTIONNAIRE @TOUT PREV

Version imprimable

Page 1 sur 3

Intranet

[Recherche d'enquêtes](#) > [Détail structure enquête](#) > Collecte questionnaire

### **Enquête Parage des bovins 2, enquête partagée, du 01/11/2020 au 31/03/2021, statut : En cours de collecte**

**Risques professionnels et incidences sur la santé du pareur bovin.**

**Merci de votre participation.**

#### **Age**

- 18-30 ans
- 31-50 ans
- > 50 ans

#### **Sexe**

- féminin
- masculin

#### **Ancienneté dans l'entreprise**

- moins de 3 mois
- entre 3 et 12 mois
- entre 1 et 5 ans
- plus de 5 ans

#### **Comment définiriez vous votre métier ?**

- très peu satisfaisant
- peu satisfaisant
- satisfaisant
- très satisfaisant

#### **Diriez que vous êtes en bonne santé ?**

- oui
- non
- Autre :

#### **Avez- vous ressenti des douleurs liés au travail ?** ( des douleurs d'ordre général )

- oui
- non
- Autre :

#### **Vos douleurs sont situés :** ( localisation des douleurs )

- rachis Cervical
- rachis Dorsal
- Epaule/ Bras
- Coude

Version imprimable

Page 2 sur 3

- Poignet/ Main
- Rachis Lombaire
- Hanche
- Genou
- Pied
- Difficultés à la marche
- Autre :

**intensité des douleurs** ( EVA de la douleur 0- pas de douleurs, 10 douleur extrême )

- 0>3
- 4>6
- 6>8
- 8>10

**Avez- vous consulté votre Dr pour ces douleurs ?**

- Oui
- Non

**Avez-vous une formation de pareur professionnel ?**

- oui
- non
- Autre :

**Vous sentez-vous stressé au travail ?**

- oui
- non
- Autre :

**Diriez-vous que votre travail est?**

- exigeant physiquement
- exigeant intellectuellement
- exigeant émotionnellement
- demande de fortes compétences et connaissances
- Autre :

**Vous sentez vous bien au travail ?**

- oui
- non
- Autre :

**Etes vous assez formé pour accomplir votre travail**

- oui
- non
- Autre :

**Avez vous eu une formation sur les TMS ?** ( gestes et bonnes postures )

- Oui  
 Non

**Diriez-vous que votre métier est dangereux ?**

- oui  
 non  
 Autre :

**Vos conditions de travail sont elles bonnes ?**

- oui  
 non  
 Autre :

**Pensez vous que votre métier comporte des risques**

- chimiques  
 biologiques  
 traumatiques / lésions  
 Autre :

**Faites-vous des étirements avant/après le travail?**

- Oui  
 Non

**Portez-vous ces équipements individuels ?**

- bouchons d'oreilles  
 lunettes de protections  
 bottes de sécurité  
 masques respiratoire à cartouche  
 gants anti-coupures  
 gants nitriles  
 tablier jetable



## ANNEXE 9 LIRE UNE FDS



ANNEXE 10 QUELQUES PHOTOS



---